



Rapport annuel des services de l'Etat dans les Yvelines

2012

Versailles, le 18 octobre 2013



«J'attache une importance toute particulière à ce moment de l'année pendant lequel est présenté, devant les élus du Conseil général, le rapport d'activité des services de l'Etat dans le département.

L'administration départementale que je dirige est une administration de proximité, sur tout le territoire des Yvelines, à l'écoute des élus et de la population. Elle a le souci de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques et d'assurer avec efficacité les compétences qui lui sont dévolues.

Je veux souligner la qualité du partenariat avec les collectivités territoriales. En premier lieu, avec l'assemblée départementale, dans son action en faveur de nos concitoyens les plus en difficulté, mais également dans son souci de promouvoir un développement équilibré des territoires. Ensuite, avec les intercommunalités, dans leur implication en matière d'aménagement de l'espace et de soutien à l'économie. Avec les communes, qui sont les interlocuteurs au quotidien des Yvelinois et qui ont en charge la qualité de vie et l'accueil des nouvelles populations. Enfin, avec les chambres consulaires, les organisations professionnelles et syndicales, les associations et les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Sans ce travail d'ensemble, il ne saurait y avoir d'efficacité collective dans la réponse aux problèmes rencontrés par nos concitoyens dans leur vie de tous les jours et dans les situations personnelles parfois douloureuses qu'il subissent et qui sont prises en compte dans les grands axes de l'action de l'Etat, tout au long de l'année écoulée.

La croissance et l'emploi demeurent les premières priorités de l'action de l'Etat. Certes, le département des Yvelines est un territoire dynamique, avec un taux de chômage bien inférieur à la moyenne et un tissu industriel dense, composé de grandes entreprises et de PME innovantes. Toutefois, la crise économique ne l'a pas épargné. Il appartient donc à l'Etat, avec les collectivités territoriales et les acteurs du monde économique et social, de **soutenir les entreprises et de favoriser l'emploi**, en particulier des plus jeunes et des seniors. L'année 2012 a ainsi vu le développement des emplois d'avenir et la mise en place d'outils en faveur du «redressement productif».

Deuxième axe et fonction régaliennne par excellence, **la sécurité mobilise continuellement les services de l'Etat, afin d'assurer la tranquillité de tous nos concitoyens.** 2012 a vu la création, dans le département, de deux zones de sécurité prioritaires – à Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville ainsi qu'aux Mureaux. Elles ont permis de renforcer la sécurité sur ces territoires grâce à un renouvellement des moyens des forces de l'ordre, de nouvelles méthodes de travail de la police, des administrations, de la Justice, et l'organisation du partenariat local pour la prévention. L'action de la police et de la gendarmerie s'applique à l'ensemble du territoire afin de réduire toutes les formes de délinquance et l'insécurité routière. La prévention des risques et la sécurité civile constituent l'autre volet de la politique de sécurité tout aussi sensible pour chacun et chacune d'entre nous.

Troisième axe, **le «vivre ensemble» qui passe par les politiques de cohésion sociale.** En 2012, nous avons donné la priorité à l'éducation et à la jeunesse, pour favoriser l'intégration sociale des plus jeunes et renforcer nos actions en faveur des populations les plus défavorisées et les plus vulnérables. Le soutien à l'action culturelle et associative, élément fort du lien social, s'est poursuivi.

Quatrième axe de l'action, **le développement équilibré et durable du territoire qui est un objectif fort des politiques de l'Etat.** Il demeure plus que jamais une priorité, au moment où des choix stratégiques sont opérés pour l'aménagement de l'Ile-de-France, en matière de logement (en particulier le logement social) et d'infrastructures (dans le cadre du «nouveau Grand Paris»), dans une intercommunalité encore renforcée.

Enfin, nous poursuivons la modernisation de nos démarches afin d'offrir, aux élus comme à nos concitoyens, des services plus efficaces et plus simples d'accès.

Au fil des pages de ce document, je souhaite que vous ressentiez l'engagement constant des agents de l'Etat pour mettre en œuvre, dans l'intérêt général, les politiques de l'Etat dans le département des Yvelines, au service des habitants. Je veux leur rendre ici hommage et les remercier pour le travail accompli. N'ayant pris mes fonctions qu'en 2013, je tiens à associer mon prédécesseur, Michel Jau, à cet hommage.»

Erard CORBIN de MANGOUX
Préfet des Yvelines

SOMMAIRE

I - Se mobiliser dans les Yvelines pour l'emploi et la compétitivité P 5

- 1 - Participer au «redressement productif» en soutenant les entreprises en difficulté
- 2 - Lutter pour l'emploi

II – Assurer la sécurité et la protection de tous P 17

- 1 - La sécurité publique : attaquer en priorité les segments de la délinquance
- 2 - La sécurité routière : continuer sans relâche à faire baisser le nombre de tués
- 3 - La sécurité civile : protéger, gérer les crises et les risques
- 4 - La protection des populations : contrôler la sécurité sanitaire, alimentaire, animale et informer le consommateur

III – Maintenir la cohésion sociale et l'équité territoriale P 33

- 1 - Donner la priorité à l'éducation et à la jeunesse
- 2 - Assurer l'hébergement des sans domicile fixe et lutter contre la précarité de l'habitat
- 3 - Mobiliser la politique de la ville en faveur des plus défavorisés
- 4 - Favoriser la vie culturelle et associative

IV – Participer au développement durable et équitable du territoire P 49

- 1 - Favoriser la construction de logements : la priorité au logement social
- 2 - Améliorer l'offre de transports collectifs dans le cadre du «Nouveau Grand Paris»
- 3 - Gérer de manière raisonnée les ressources et les espaces naturels et agricoles

V – Proposer un meilleur service aux citoyens et aux collectivités P 61

- 1 - 2012, une année électorale
- 2 - Accompagner les collectivités locales
- 3 - Moderniser et simplifier le service rendu aux usagers

I. Se mobiliser dans les Yvelines pour l'emploi et la compétitivité

Territoire industriel de longue date (notamment autour de la filière automobile) et second département industriel d'Ile de France, les Yvelines accueillent à la fois de grands groupes à la pointe de l'innovation technologique (avec la filière aéronautique, la téléphonie et l'imagerie médicale) et des petites et moyennes entreprises très innovantes.

Le Pacte national pour la compétitivité, la croissance et l'emploi (dont le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi - 20Mds€ à partir de 2014 - et la banque publique d'investissement) ainsi que la désignation de commissaires régionaux au redressement productif sont les mesures-phares annoncées dès la fin de l'année 2012 pour promouvoir conjointement l'emploi et la compétitivité de notre économie.

Sur le terrain de l'emploi, si le département bénéficie d'un taux de chômage relativement faible (7.2 % fin 2012), celui-ci n'est pas épargné par la crise économique. La lutte contre le chômage a donc fait l'objet d'un investissement constant des services de l'Etat en 2012, notamment en mobilisant le dispositif des contrats aidés, dont les emplois d'avenir pour les jeunes.

1 - Participer au « redressement productif » en soutenant les entreprises en difficulté

La **préservation de nos entreprises** et de nos emplois doit être une grande cause nationale qui mobilise chacun d'entre nous. **Le gouvernement a souhaité renforcer la réactivité de l'Etat pour accompagner les entreprises pouvant rencontrer des difficultés.**

Pour répondre à cet enjeu, **Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif** a nommé en 2012 dans chaque région, **un commissaire au redressement productif qui est l'interlocuteur privilégié des entreprises en difficulté** et coordonne sous l'autorité du préfet de région, l'ensemble des actions de l'Etat et de tous les partenaires dans ce domaine.

Mathieu Aufauvre, a été nommé commissaire au redressement productif auprès du Préfet de Région Ile-de-France. Dans les Yvelines, **Philippe Portal, sous-préfet de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie** a été désigné comme **son représentant.** Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante : pref-suivi-entreprises@yvelines.gouv.fr.



Le ministre entouré des 22 commissaires au redressement productif



Mathieu Aufauvre, commissaire au redressement productif Ile-de-France

Le 6 novembre 2012, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a présenté un pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, qui comporte 35 mesures articulées autour de huit leviers de compétitivité. L'objectif : créer les conditions propices au développement et à la croissance des entreprises françaises.

Ce pacte comporte plusieurs mesures majeures, telle que la stabilisation pendant cinq ans de certains dispositifs fiscaux indispensables à la capacité d'investissement et à la pérennité des entreprises : Crédit impôt recherche (CIR), dispositifs d'investissement dans les PME, Contribution économique territoriale (CET), Jeunes entreprises innovantes (JEI).

La mise en place **de garanties publiques** à hauteur de 500 M€ pour les PME et **la création d'un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** figurent également parmi les propositions. Applicable dès 2013, ce Crédit doit permettre aux entreprises d'embaucher, d'investir et de gagner des parts de marché. Il équivaut à une baisse de cotisations sociales. Il s'agit d'une réduction de l'impôt à acquitter en 2014 au titre de l'exercice 2013 (ou via un versement du Trésor public quand l'entreprise ne paie pas d'impôt).

1.1 – Soutenir l'activité sur le territoire



→ La Cellule Opérationnelle de Suivi et d'Accompagnement des Entreprises (COSAE)

Créée mi-2012 au niveau du département par le ministre du redressement productif, **la COSAE a été mobilisée sur 53 PME dans les Yvelines, rassemblant 9120 salariés.**

Cette cellule, présidée par le Préfet, associe la direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), la direction départementale des finances publiques (DDFIP), la médiation du Crédit (Banque de France) et les chambres consulaires.

Elle vise à traiter de manière aussi réactive que possible les cas concrets d'entreprise rencontrant des difficultés (besoin de crédit, passif fiscal et social important, difficultés de gestion) afin de trouver une solution rapide.

En 2012, la COSAE des Yvelines s'est réunie tous les deux mois environ.

→ La Commission des chefs de services financiers (CCSF)

En 2012, **la CCSF a traité près de 19M€ de passif fiscal et social d'entreprises en difficulté financière** et a ainsi permis de **sauvegarder 3255 emplois,**

La CCSF (Commission des Chefs de Services Financiers) propose l'étalement du passif fiscal et social des entreprises qui rencontrent des difficultés conjoncturelles. Elle est présidée par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Au cours de l'année 2012, la situation économique et les difficultés d'accès au crédit ont fragilisé les entreprises, particulièrement en matière de trésorerie, ce qui a engendré une forte augmentation des dossiers déposés à la CCSF.

Celle-ci a en effet examiné **93 dossiers en 2012, soit plus du double du nombre de dossiers examinés en 2011 (43).**

Son rôle a donc été très significatif dans le département des Yvelines cette année.

1.2 – Poursuivre la revitalisation des bassins d'emploi

En 2012, la mise en œuvre de quatre conventions de revitalisation a été finalisée, tandis que 10 restaient en cours de réalisation.

**Dans les Yvelines
Depuis 2004
29 conventions
de revitalisation
signées,
dont 16
aujourd'hui
soldées**

Mise en œuvre lors de licenciements économiques collectifs impactant fortement le territoire, la convention de revitalisation, entre l'État et l'entreprise, prévoit des mesures en faveur de la création d'activités, du développement des emplois afin d'atténuer les effets des licenciements sur le territoire concerné. Ces conventions comprennent des actions «classiques» (accompagnement/conseil de PME, aide financière à la création d'entreprises, aide à la mise en place de pépinières et financement d'associations de réinsertion) et plus innovantes, comme le fonds régional Revital'Emploi (investissement en capital dans des PME), le développement de compétences, le financement d'études ou l'appui à des TPE.

La DIRECCTE a mené des actions diverses dans le cadre de conventions de revitalisation en lien étroit avec les entreprises concernées.

- l'abondement de fonds de prêt d'honneur¹ des plateformes d'initiative locale (Les Mureaux, Saint-Quentin-en-Yvelines) ou de réseaux, comme le RESEAU ENTREPRENDRE YVELINES ou SCIENTIPOLE INITIATIVE
- la contribution par Téléperformance de 130 000€ pour la création d'emplois en faveur d'entreprises installées sur PROMOPOLE, dans la Zone Franche Urbaine de Trappes-en-Yvelines (prêt à taux zéro sur 3 ans transformable en subvention)
- la mise en place de pépinières d'entreprises (Versailles, Rambouillet)
- la participation financière de la caisse d'Epargne et de Renault au fonds régional REVITAL'EMPLOI
- le détachement de formateurs de Renault auprès du centre de formation industrielle et technologique AFORP situé à Mantes-la Ville
- l'accompagnement de seniors demandeurs d'emploi à Vélizy -Villacoublay

La convention, signée le 30 janvier 2012, entre l'Etat, l'Etablissement public d'Aménagement Mantois Seine Aval (EPAMSA) et les sociétés PCA, CARL ZEISS VISION et TECHNICOLOR institue un dispositif mutualisé d'appui aux entreprises stratégiques du territoire de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval.

L'objectif de ce dispositif est de construire, dans un contexte économique très fragilisé, un outil unique d'identification et d'accompagnement des PME de ce territoire, en mutualisant les fonds de revitalisation.

Le dispositif couvre deux phases d'opération ;

- La phase 1 de détection et de diagnostic de 100 PME de l'OIN ; phase en cours bénéficiant d'un financement de 139 000 € de l'EPAMSA dont 94 000 € de subventions DIRECCTE
 - La phase 2 d'accompagnement de 50 d'entre elles financée exclusivement par les entreprises signataires de la convention et par les futures entreprises qui intégreront le dispositif.
- A la mi-2013, près de 50 PME avaient déjà bénéficié d'un diagnostic stratégique.

¹ Il s'agit de prêt sans caution, ni garanties, ni intérêts, qui bénéficient à des créateurs d'entreprise.

1.3 - Créer un environnement favorable pour les entreprises

Si l'accompagnement des entreprises en difficulté est une priorité dans une conjoncture économique tendue, il est tout aussi important pour les services de l'Etat d'accorder **toute l'attention qu'elles méritent aux entreprises qui ont des projets de développement ou d'implantation sur le territoire.**

→ La Cellule Opérationnelle de Suivi et d'Accompagnement des Entreprises (COSAE)

C'est notamment l'objet du **volet «offensif» de la COSAE qui peut être activé pour répondre aux besoins d'une entreprise en développement (recherche de financements, de partenaires...).**

→ La Banque publique d'investissement

Pour le traitement de ces dossiers, la COSAE s'appuie en tant que de besoin sur l'expertise d'opérateurs experts comme la **Caisse des Dépôts et Consignations, OSEO** et, depuis sa création en janvier 2013, sur la **Banque publique d'investissement (BPI).**



Bpifrance accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, du crédit aux fonds propres. **Bpifrance** regroupe OSEO, la CDC Entreprises, le Fonds Stratégique d'Investissement et le FSI Régions pour offrir, en région, des solutions de financement adaptées à chaque étape de la vie de votre entreprise.

Comment contacter la Banque Publique d'Investissement en Ile-de-France?

Vous pouvez vous adresser à la Direction régionale Ile-de-France Ouest de la BPI qui couvre les départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise.

La Grande Arche - Paroi Nord 1, parvis de la Défense
92044 Paris La Défense Cedex - Tél. : 01 46 52 92 00 – www.bpifrance.fr

Dans un contexte économique encore difficile, **ce volet demeure peu sollicité** par les entreprises et seules quelques-unes en ont bénéficié en 2012, **pour accélérer le remboursement de leur Crédit Impôt Recherche (CIR)** et disposer ainsi de trésorerie supplémentaires pour réaliser de nouveaux investissements.

→ Les établissements publics compétents

Les services de l'Etat, appuyés par les établissements publics compétents, se mobilisent également pour résoudre **des problématiques d'implantation**. Les deux établissements publics d'aménagement (l'**EPAMSA** pour l'aménagement Mantois Seine Aval et l'**EPPS** pour «Paris Saclay») ont dans leurs missions le développement économique. Ils contribuent à créer, sur leurs territoires, des conditions favorables à l'implantation d'entreprises, notamment dans le cadre d'opérations d'aménagement dont elles ont la charge.

D'autres outils, comme l'Etablissement public foncier départemental (**EPFY**), interviennent sur certains sites problématiques pour **viabiliser le foncier** et permettre l'installation d'acteurs économiques.

L'EPFY porte depuis 2012 un terrain sur le plateau de Satory sur lequel elle mène une action de dépollution, en vue de le remettre à l'EPPS dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble qui doit permettre l'accueil du cluster de la voiture de 2050.

On notera que ces collaborations entre l'établissement foncier et les établissements d'aménagement du département sont nombreuses et particulièrement fructueuses.

1.4 – Soutenir les filières d'avenir du département

Dans les Yvelines, le soutien aux filières industrielles s'inscrit dans le cadre de la démarche impulsée, au niveau régional, par la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Les six filières retenues sont celles de l'aéronautique, de l'automobile, des éco-industries, des industries et technologies de santé, des industries créatives (mode et luxe) et des technologies de l'information et de la communication
Elles sont confortées par des plans de soutien en faveur des PME, cofinancés par l'Etat, le Conseil Régional d'Ile-de-France et l'Union Européenne.



Le Président de la République en déplacement chez l'équipementier Valeo à La Verrière le 22 juillet 2012

→ La filière automobile des Yvelines

Elle a de nouveau été marquée par d'importants changements en 2012.

PSA a annoncé **un plan national de restructuration** qui devrait toutefois avoir un impact limité en termes d'emplois pérennes dans le département.

De son côté, le groupe **Renault** s'est engagé à produire au moins **110 000 véhicules à Flins d'ici 2016** : ce niveau devrait permettre d'optimiser le coût de l'usine dont la capacité de production est de 150 000 véhicules par an. Par ailleurs, **l'arrivée de la Nissan Micra** sur les chaînes de montage de Flins devrait conduire Renault à embaucher **une équipe supplémentaire, soit environ 1 000 personnes**.



Le plan national de soutien exceptionnel à la filière automobile présenté le 25 juillet 2012 a été mis en œuvre dans les Yvelines, premier département automobile de France, notamment via le **soutien apporté au développement de l'institut d'Excellence des Energies Décarbonnées sur le site de Satory à Versailles**.

Cet institut bénéficiera de **300 M€ sur 10 ans** et permettra la **création et la reconversion de plusieurs dizaines de milliers d'emplois**.

Par ailleurs, le préfet des Yvelines a réuni tout au long de l'année les principaux acteurs de la filière afin d'assurer un suivi précis de la situation industrielle et sociale et accompagner les évolutions en cours et à venir (transfert de personnels d'Aulnay à Poissy, arrivée de la Nissan Micra, développement des véhicules décarbonés...).

Les Yvelines, premier département automobile de France

- 2 sites d'assemblage (Renault Flins et PSA Poissy)
- 45 000 salariés et 150 entreprises
- 400 000 véhicules produits par an sur le territoire
- des centres de R&D importants comme le technocentre de Renault à Guyancourt (11 500 salariés), ou celui de PSA à Vélizy. (6 500 salariés)
- de nombreux centres de recherche dédiés à l'automobile (Inria, Cnam...)
- un tissu particulièrement diversifié de grands constructeurs, d'équipementiers (Valeo, Continental, Léoni...), bureaux d'étude et de sous-traitants qui produisent et innovent
- une stratégie d'implantation sur le site de Satory à Versailles d'un cluster autour du véhicule du futur grâce au pôle de compétitivité **Mové'o** et l'Institut d'Excellence des Energies Décarbonées **VéDéCoM**

Au-delà des filières traditionnelles présentes dans les Yvelines, les services de l'Etat, en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, ont concentré leurs efforts pour promouvoir de nouveaux secteurs, porteurs de croissance et d'emploi.

→ L'économie sociale et solidaire

Un premier état des lieux et un travail de structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) a été mené dans le département en 2012, sous l'impulsion des services de l'Etat dans la perspective de la future loi relative à l'ESS.

L'économie sociale et solidaire représente un modèle économique nouveau et dynamique qui apporte une valeur ajoutée humaine au-delà de la simple création de richesse.

Elle regroupe un ensemble de coopératives, d'entreprises, de mutuelles, d'associations, de syndicats et de fondations, fonctionnant sur des principes d'égalité de personnes, de solidarité entre membres et d'indépendance économique. Tous concilient utilité sociale et activité économique.

L'ESS
dans les Yvelines

3 182
établissements
employeurs

33 584 employés



Le ministre délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation inaugure une épicerie solidaire aux Mureaux le 13 décembre 2012

Pour toute information sur l'E.S.S. :

DIRECCTE

Immeuble La Diagonale
34, avenue du Centre
78 182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex
dd-78.direction@direccte.gouv.fr
Tel : 01 61 37 10 00

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

4 rue Berthelot - 95300 Pontoise
Tel: 01 30 31 89 45
<http://www.cressidf.org>

2 – Lutter pour l'emploi

Grâce à une situation économique relativement dynamique et un dense tissu d'entreprises, le **taux de chômage se situait fin décembre 2012 à 7,2 % de la population active, soit le taux parmi le plus bas des départements l'Île-de-France**, bien inférieur à la moyenne régionale (8,8%).

Pourtant, derrière ce taux départemental plutôt faible, **d'importantes disparités existent**, avec un taux de chômage de **11,2% dans le Mantois** contre **5,8 % pour la zone de Versailles-Rambouillet**.

Surtout, la tendance observée **durant l'année 2012** montre **une dégradation de la situation de l'emploi dans les Yvelines plus marquée** que dans le reste de la région, avec **une progression de 5 700 demandeurs d'emplois** en catégorie A entre février 2012 et février 2013, soit +11,4 %, contre +10,1 % à l'échelle régionale.

2.1 – Mettre en œuvre les nouveaux contrats aidés sur le territoire

Priorité des pouvoirs publics de l'Etat, la lutte contre le chômage s'est traduite fin 2012 par **la création de deux nouveaux types de contrats aidés : les emplois d'avenir** en faveur des jeunes peu ou pas qualifiés (loi du 26 octobre 2012) et **les contrats de génération**, qui combinent l'embauche de jeunes en CDI et le maintien de seniors dans l'emploi (accord interprofessionnel du 19 octobre 2012 et loi du 1^{er} mars 2013).

→ Les emplois d'avenir

Dès le 22 novembre 2012, les deux premiers contrats «emplois d'avenir» ont été signés avec **l'entreprise d'insertion ENVIE à Trappes-en-Yvelines** sous le parrainage de Benoît Hamon, ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation.



Sosso Diallo et Ishwaryalakshmi Sivasatchidanandame ont signé les premiers emplois d'avenir

20 emplois d'avenir
Fin 2012

Le **150^{ème}** conclu
fin mars 2013

Le cap des **500**
franchi fin juin 2013

Ces premiers résultats encourageants ont été atteints grâce à **une mobilisation forte et précoce de l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi et du corps préfectoral**. Dès le mois d'octobre, les services de l'Etat, les missions locales, Pôle-emploi et l'association Cap emploi ont assuré la promotion de ce nouveau dispositif auprès des employeurs potentiels du département dans le secteur non-marchand, en particulier les collectivités locales et les associations. Auparavant, chaque mission locale avait mené, en lien étroit avec l'agence Pôle-Emploi compétente, une action de prospection des collectivités territoriales et du secteur associatif.



Signature de 5 emplois d'avenir à La Poste parrainés par Fleur Pellerin, ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique et Benoît Hamon, ministre délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation à la plateforme industrielle courrier de Bois d'Arcy, le 17 décembre 2012

→ Les contrats de génération

Dès la fin du premier semestre 2013, **160 demandes de contrats de génération** ont été reçues dans le département des Yvelines sur 1600 au niveau régional.

Issu de l'accord interprofessionnel du 19 octobre 2012 signé par l'ensemble des partenaires sociaux, le contrat de génération s'adresse à toutes les entreprises.

Il répond à trois objectifs : l'emploi des jeunes, le maintien des seniors dans l'emploi et le transfert de compétences et savoir-faire. Il nécessite une large information et donc la mobilisation de tous les partenaires externes sur les territoires pour sensibiliser les entreprises.

Dans les Yvelines, dès l'annonce du projet de loi et avant son adoption en février 2013, le dispositif a été présenté aux partenaires économiques et acteurs de l'emploi lors de la réunion du service public de l'emploi et du développement économique (SPEDE) du 12 décembre 2012 comme l'un des chantiers prioritaires à inscrire dans l'action pour 2013.

→ Le contrat unique d'insertion (CUI)

Ce contrat a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le contrat unique d'insertion prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), dans le secteur non marchand et du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand.

La mobilisation en faveur des contrats uniques d'insertion n'a pas faibli en 2012 afin de maintenir le niveau de CIE et accroître le nombre de CAE prescrits

En 2012
signature de
**1062 Contrats
Initiative Emploi**
(CIE - secteur marchand)
et
**4 038 Contrats
d'Accompagnement
dans l'Emploi**
(CAE - secteur non marchand)

2.2 – Renforcer le développement de l'apprentissage comme voie d'excellence

Avec 7817 contrats d'apprentissage signés et enregistrés en 2012, (contre 7 722 en 2011 et 6 793 en 2010), **les Yvelines se sont résolument engagés** en faveur de l'apprentissage. La hausse du nombre de contrats sur un an, bien que faible (+ 1%), se poursuit.

Un nouvel accord-cadre définissant les objectifs et les moyens pour l'Île-de-France en matière d'apprentissage avait été signé le 18 novembre 2011: il fixait **un objectif de 118 000 jeunes en apprentissage d'ici 2015** (+ 4400 jeunes /an) **via la mobilisation de financement de l'Etat et de la région (130 M d'€/an chacun en 2011)**.

Afin de traduire ces objectifs régionaux au plus près du terrain, un Contrat d'objectif et de moyens (COM) départemental a été élaboré conjointement par l'unité territoriale de la DIRECCTE et les services de la Région et de l'Education Nationale, en associant les acteurs de l'apprentissage : Pôle emploi, les Missions locales, les Maisons de l'emploi, les chambres consulaires et, bien évidemment, les CFA.

Le COM territorial du département Yvelines a été signé par le préfet des Yvelines le 20 mars 2013. Il contient de nombreuses actions concrètes parmi lesquelles les mercredis de l'apprentissage qui réunissent Education Nationale et mission locales autour de la problématique de l'orientation et du choix du métier par les jeunes.



Remise des diplômes de Meilleur Ouvrier de France 2011 à 7 lauréats Yvelinois par Michel Jau, Préfet des Yvelines le 6 novembre 2012

2.3 – Poursuivre les autres actions en faveur de l'emploi

→ Le cofinancement des périodes d'activité partielle

Parmi les mesures de lutte contre le chômage, **ce cofinancement** permet aux entreprises de conserver leur personnel dans l'attente de jours meilleurs. Elle vise à adapter le rythme de travail à la réduction d'activité de l'entreprise. Elle permet ainsi le maintien dans l'emploi des salariés, tout en réduisant le coût du travail dans un contexte de moindre activité.

La DIRECCTE a facilité le recours à cette procédure au profit de 138 entreprises en 2012 (contre 101 en 2011), prenant ainsi à sa charge à hauteur de 351 000 heures de travail, correspondant à la préservation de 234 emplois.

Au-delà de ces mesures générales, **les services de l'État ont favorisé la signature de diverses conventions portant sur de nombreux recrutements.**



La convention de partenariat signée le 3 février 2012 entre Pôle emploi Yvelines et la direction du courrier du groupe La Poste en est un exemple avec le **recrutement de 230 facteurs en 2012 dans le département.**

→ Le Service Public de l'Emploi et du Développement Economique (SPEDE)

Enfin, pour jouer au mieux ce rôle de facilitateur pour les entreprises, l'Etat doit être à l'écoute des acteurs économiques du territoire. Cette écoute est assurée par les contacts réguliers avec le monde économique lors des **réunions du SPEDE.**

2012 aura été marquée par une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi dans le département. Elle s'est appuyée sur de nombreuses réunions de travail au niveau des arrondissements et du département.

Ces réunions ont été l'occasion pour l'ensemble des services (préfecture, sous-préfectures, DIRECCTE et autres services déconcentrés) et opérateurs de l'Etat (Pôle Emploi) d'échanger avec leurs partenaires (**le Conseil général des Yvelines, les chambres consulaires, les organisations patronales, le secteur financier, missions locales...**) sur les tendances observées, le fonctionnement des dispositifs de soutien à l'emploi et les difficultés rencontrées sur le territoire.

II. Assurer la sécurité et la protection de tous

L'année 2012 a été marquée par l'attention croissante portée sur le renforcement du lien entre les forces de l'ordre et la population avec la création dans les deux Zones de Sécurité Prioritaires dans les Yvelines, le succès des «groupes miroirs» constitués d'habitants volontaires, le renforcement des actions de prévention notamment en direction des publics fragiles.

Le déploiement de dispositifs de médiation destinés à traiter les situations de crise à leurs prémices, le contact des policiers et des gendarmes avec la population dans différents lieux (établissements scolaires, centres sociaux etc.), ainsi que le renforcement de la formation des policiers constituent des pistes de réflexion pour renforcer ce lien.

1 – La sécurité publique

Attaquer en priorité les segments de la délinquance

1.1 – Cibler des actions dans les secteurs les plus sensibles

➔ Les zones de sécurité prioritaire (ZSP)

Créées en juillet 2012, les ZSP visent à apporter des réponses durables et concrètes à des territoires qui connaissent depuis quelques années une dégradation importante de leurs conditions de sécurité.

Ces ZSP déterminent des segments de la délinquance à attaquer en priorité, en fixant des objectifs orientés sur les lieux problématiques et en créant des partenariats resserrés entre tous les acteurs locaux de la sécurité.

Le département des Yvelines compte deux ZSP en zone de compétence police nationale :

- **la première**, créée dès le mois de septembre 2012, s'étend sur le quartier du Val Fourré, à **Mantes-la-Jolie**, et le quartier des Merisiers, à **Mantes-la-Ville**
- **la ZSP des Mureaux**, qui couvre les quartiers Gare, Renault, Bougimonts, Vigne Blanche et des Musiciens, a été mise en place le 7 janvier 2013

Les quatre objectifs des ZSP dans les Yvelines

- **la présence renforcée des forces de l'ordre sur le terrain**, illustrée par deux exemples : le renforcement des patrouilles à Mantes-la-Ville et la présence régulière de CRS aux abords des gares de Mantes-la-Jolie et des Mureaux. La baisse des vols avec violences constatée dans la ZSP de Mantes (- **22 %** en un an) est largement due à cette présence dissuasive, comme la diminution de - **24 %** de la délinquance de voie publique aux Mureaux sur les huit premiers mois de 2013
- **la coordination de l'action des forces de l'ordre avec la Justice**, qui se traduit par le ciblage de l'action judiciaire pour la rendre plus efficace, grâce à un Groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) présidé par le Procureur, spécialisé pour chaque ZSP et un Comité anti-fraudes aux finances publiques (CODAF) restreint
- **le ciblage de l'action des forces de l'ordre sur les faits les plus graves ou les plus préoccupants constatés dans les ZSP**, particulièrement les trafics, en s'attaquant au deal de rue. La concentration de l'action sur quelques objectifs a, en particulier, permis d'importantes saisies de produits stupéfiants (sur la ZSP de Mantes, + **40,60 %** de procédures pour usage, revente et trafic) et de sommes d'argent, ainsi que la constatation de fraudes
- **le renforcement du lien entre les forces de l'ordre et la population**, afin de mesurer, avec les «groupes-miroirs» constitués d'habitants volontaires l'évolution du sentiment de sécurité des habitants des quartiers. Leurs échanges réguliers avec les responsables de l'Etat permettent de recueillir leurs appréciations sur les priorités de l'action des forces de l'ordre.

→ La réorganisation des services de police

Les résultats encourageants constatés dans les deux ZSP sont notamment obtenus grâce à **la réorganisation des services de police et au renouvellement des méthodes de travail.**

Cette modernisation de l'organisation des services de la DDSP permet une lutte plus efficace **contre une délinquance plus mobile et plus complexe.**

Prendre en compte cette évolution exige en particulier **un renforcement des équipes d'enquête dans 9 bassins de délinquance** qui dépassent les 19 actuelles circonscriptions de sécurité publique. Celles-ci sont naturellement recentrées sur les services de sécurité de proximité et allégés de tâches administratives concentrées à un niveau plus économe en moyens.



Présence de Manuel Valls,
Ministre de l'Intérieur
à la cérémonie de translation
du drapeau des Compagnies
Républicaines de Sécurité
à la CRS 1
le 7 décembre 2012,
à Vélizy Villacoublay

1.2 - Se mobiliser contre les occupations illicites de terrain

La procédure administrative de mise en demeure de quitter les lieux permet de mettre fin, sans attendre une décision de justice, aux occupations illicites de gens du voyage menaçant l'ordre public dans les communes ayant satisfait à leur obligation de création de places d'accueil ou dispensées de ces aménagements au titre du schéma (communes de moins de 5 000 habitants notamment).

Elle a été mise en œuvre par le représentant de l'Etat, sur demandes des maires, à 66 reprises en 2012 contre 55 en 2011.

Sur les 9 premiers mois de 2013, ce sont déjà 68 procédures de ce type qui ont été initiées. Il a été fait appel, lorsque cela s'est révélé nécessaire, à des renforts de gendarmerie mobile pour mettre en œuvre ces évacuations.

1.3 – Préparer et sécuriser les déplacements officiels

Comme chaque année, de très nombreux déplacements officiels ont été organisés dans le département en 2012 :

- **3** visites du Président de la République
- **65** visites ministérielles ou interministérielles
- de **multiples** cérémonies et commémorations

1.4 – Lutter contre les cambriolages, l'économie souterraine et les fraudes

→ Les cambriolages

Les cambriolages restent un point d'amélioration. A fin 2011, ils avaient augmenté de +18,32%.

A fin 2012, l'augmentation enregistrée est moindre, mais encore trop importante : de **7 111 à 7 567** faits, soit **+6,41 %**, essentiellement dans les locaux d'habitation (stabilisé dans les autres lieux, notamment les commerces et les entreprises).

Afin de faire face à phénomène, la police et la gendarmerie ont adapté leurs moyens. La réorganisation des services de police et le renforcement des capacités d'enquête de la gendarmerie, l'échange constant d'information entre les forces de l'ordre et le travail effectué en relation avec le Parquet, ont permis d'enregistrer de premiers résultats en 2012 .

Le nombre de cambriolages dont les auteurs ont été interpellés est passé de 495 à 591 (+19,39%). Le nombre d'écrous a également augmenté, passant de 110 à 136.



Quelques chiffres clés sur l'évolution 2011/ 2012

Des résultats qui montrent une maîtrise d'ensemble de la délinquance

	2011	2012	Pourcentage
Baisse du volume des faits constatés	83 393	81 183	- 2.65 %
Baisse des atteintes aux biens	55 000	52 097	-5.38 %
Taux d'élucidation	12.3 %	13.6 %	
Baisse des atteintes à l'intégrité physique	10 782	10 352	- 3.99 %
Taux d'élucidation	53.55 %	56.63 %	
Augmentation des escroqueries et infractions économiques et financières			
Principalement des escroqueries par internet et plaintes pour faits de travail clandestins	7 530	7 975	+ 5.91 %

Le volontarisme des services demeure un élément déterminant de lutte contre la délinquance : les « infractions révélées par l'action des services » (IRAS) sont ainsi en augmentation en 2012, notamment sur le travail clandestin (de 184 à 199 faits ; +8,15%).

→ La lutte contre l'économie souterraine et contre les fraudes

Dans les ZSP et en dehors, l'action des services est particulièrement développée dans ce domaine **en relation étroite avec la Justice. On enregistre des résultats notables.**

La lutte contre l'économie souterraine a été encore amplifiée : menée par les forces de l'ordre avec le **renfort du Groupe d'Intervention Régional (GIR) des Yvelines**, celui-ci vient en appui des services d'enquête pour procéder à des investigations approfondies sur le patrimoine des trafiquants.



Réunion du Comité départemental anti-fraude le 29 juin 2012, en présence du Préfet des Yvelines et du Procureur de la République, Vincent Lesclous

La lutte contre les fraudes s'est renforcée, dans le cadre des opérations développées avec le **Comité départemental anti-fraude (CODAF)**. La révélation de **fraudes aux finances publiques** (impôts, cotisations sociales) et la lutte contre le **travail clandestin ou irrégulier** prennent appui sur cette structure. Les contrôles diligentés dans ce cadre permettent également de mettre au jour des **fraudes aux règles commerciales**.

En dehors de l'action propre aux ZSP, **l'accent a par exemple été mis en 2012 sur les commerces d'achat et de revente de l'or**. La visite des commerces ou entreprises par les services concernés (forces de l'ordre, services fiscaux, administrations du travail et de la concurrence et des prix) a permis de déceler diverses infractions.



Importante opération de contrôle routier conjointe Yvelines et Val d'Oise sur la RN 184 à Conflans-Sainte-Honorine dans le cadre de la lutte contre les cambriolages et les stupéfiants le 16 février 2012

La lutte contre l'économie souterraine et les fraudes en 2012

38 opérations réalisées pour une saisie de 7,8 M€

(produits stupéfiants, biens immobiliers, véhicules, comptes bancaires...)

1.5 – Accroître les partenariats pour une meilleure prévention de la délinquance

L'intensification des échanges d'informations et la coordination de l'action entre les services de l'Etat ont participé en 2012 à une plus grande efficacité de la prévention et de la lutte contre la délinquance.

→ Le partenariat avec la Justice

Cette coordination s'exprime, notamment, dans le cadre des **diverses instances de pilotage stratégique coprésidées par le préfet et le procureur de la République** : réunions mensuelles de l'état-major départemental de sécurité et du comité de pilotage du GIR, cellules de coordination opérationnelle des forces de sécurité et cellules de coordination du partenariat (en présence des élus) des deux ZSP, réunions plénières du comité départemental anti-fraudes ...

→ Le partenariat avec l'administration pénitentiaire

Le conseil d'évaluation instauré par la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 a été réuni en 2012 dans les quatre établissements pénitentiaires du département, sous la présidence du préfet et la vice-présidence du Procureur de la République et du président du tribunal de grande instance de Versailles. Ces rencontres permettent d'établir un état des lieux régulier du fonctionnement des centres de détention, mais également d'échanger, avec le **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)**, sur les actions concourant à la prévention de la récidive, à l'éducation à la citoyenneté ou à la lutte contre les addictions.

→ Le partenariat avec les collectivités territoriales



En 2012 des initiatives développées par les collectivités territoriales et par les associations en matière de prévention de la délinquance ont été soutenues financièrement par l'Etat à hauteur de 161 876 euros (soutien aux victimes, éducation à la citoyenneté...)

La relation développée entre l'Etat et les collectivités territoriales a également été exemplaire, aussi bien en termes d'action commune que de cofinancements des projets de prévention de la délinquance.

Le corps préfectoral et les responsables de la police et de la gendarmerie entretiennent des contacts réguliers avec les maires, dans le cadre d'échanges bilatéraux ou de leur participation aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, aux côtés du Procureur de la République ou de son représentant.

Les communes ont également assuré le fonctionnement de **75 polices municipales** qui agissent en complémentarité avec la police ou la gendarmerie nationales, dans le cadre de conventions de coordination renouvelées.

L'Etat a participé en 2012, via les crédits du **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)** à l'équipement des policiers municipaux en gilets pare-balles. L'équipement des communes candidates au Procès-Verbal Electronique (PVE) a également été facilité.

Les quelques **650 caméras** déployées sur la voie publique participent à la dissuasion et facilitent l'élucidation des faits de délinquance. En 2012, l'installation ou la modernisation de **17 dispositifs communaux ou intercommunaux de vidéo protection** ont, dans les Yvelines, été soutenues financièrement par l'Etat pour un montant global de **535 884 €**.

2 – La sécurité routière

Continuer sans relâche à faire baisser le nombre de tués

Les statistiques de la sécurité routière dans les Yvelines en 2012

- nombre de **blessés** : **-8,8%**
(contre -4,3% au niveau régional et -6,9% au niveau national)
- nombre d'**accidents corporels** : **-10,7%**
(contre -2,3% au niveau régional et -6,9% au niveau national)
- **48 tués** contre 45 en 2011

Malgré l'augmentation du nombre de tués, le bilan de l'année 2012 s'inscrit dans un mouvement continu de réduction en termes de nombre de blessés et d'accidents corporels depuis plusieurs années.

2.1 – Identifier les origines de l'insécurité routière

→ La protection des usagers de la route les plus vulnérables

Le nombre de tués parmi **les deux roues** reste **élevé (17 sur 48)**, phénomène que l'année 2013 confirme malheureusement.

Le nombre de **piétons tués (4 sur 48)** est également **préoccupant**.

→ Les causes

En 2012, **une consommation excessive d'alcool** a été identifiée dans 15 accidents mortels sur 48, et **les excès de vitesse** ont provoqué 6 accidents.

Le refus de priorité, l'inattention et l'assoupissement sont les principales autres causes relevées.

→ Les actions

L'année 2012 montre qu'une baisse de l'accidentalité est possible.

Il convient désormais de la poursuivre et de la traduire concrètement par une baisse du nombre des tués.

Face au maintien d'un niveau annuel de 40 à 50 tués depuis plusieurs années, dans un contexte où le nombre d'accidents et de blessés reste malgré tout important, **la fermeté et la sanction restent de règle**, contre la vitesse excessive et les actes inadmissibles commis par des chauffards (grand délit de vitesse, conduite sans permis, conduite sous stupéfiants, comportements inappropriés).

Ce constat nécessite une nouvelle conduite d'actions de prévention en 2013 avec une approche innovante des contrôles routiers.

Les forces de l'ordre organisent désormais des contrôles massifs dits « bloquants » qui concernent tous les usagers de la route (véhicules à moteur, deux roues) pendant un temps donné, sur un secteur déterminé.



Contrôle routier dans le centre ville de Saint-Germain-en-Laye le 27 juin 2012

2.2 – Mettre en place un pilotage stratégique en matière de répression et de prévention

→ Le plan départemental de contrôles routiers

Ce plan a permis de mieux définir le type de contrôles à conduire en faisant ressortir, dans le cadre d'**une analyse territorialisée**, les facteurs prédominants d'accidents graves en fonction du type de réseau, de la journée de la semaine ou de l'heure.

Ce plan a guidé, notamment, en 2012, la conduite d'opérations coordonnées sur les axes les plus sensibles: opération CRS/Gendarmerie sur l'A13 ou la RN12 ; opérations DDSP/Gendarmerie sur la RN10, les RD113 et RD307...

Les membres du corps préfectoral se sont personnellement impliqués, aux côtés des services de police et de gendarmerie, dans les nombreuses opérations de contrôle coordonnées lancées, en particulier, autour des week-ends de grand départ.

<i>Infractions routières relevées par les forces de l'ordre dans les Yvelines Evolution 2012/2011</i>			
	2011	2012	Evolution 2012/2011
Infractions routières	6 683	6 583	-1,50%
Conduites sans permis de conduire	3 089	3 229	+4,53%
Conduites sous l'emprise d'un état alcoolique	2 685	2 441	-9,09%
Conduite sous l'emprise de produits stupéfiants	421	416	-1,19%
Conduite sous l'emprise d'un état alcoolique et de produits stupéfiants	54	52	-3,70%
Grands excès de vitesse	434	445	+2,53%

La mise en œuvre du pouvoir d'immobilisation et de mise en fourrière du véhicule conféré aux préfets, en lien étroit avec le Parquet

En 2012,
35 conducteurs n'ont pu reprendre le volant après la commission d'une infraction grave (contre 28 en 2011).



Déplacement de Manuel Valls, Ministre de l'intérieur lors d'un contrôle routier à Saint-Arnoult-en-Yvelines, le 29 mai 2012

→ Le plan départemental d'action et de sécurité routière (PDASR)

En matière de prévention, ce plan a, dans son volet financier, permis de soutenir les actions conduites par des acteurs institutionnels, les collectivités territoriales et les associations. Le réseau des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) a conduit **en 2012 plusieurs dizaines d'actions sur le terrain, en plus de celles menées directement par la police ou la gendarmerie**. Des messages de prévention ont été relayés autour de manifestations importantes telles que la quinzaine de la sécurité des deux-roues motorisés du 23 au 30 juin 2012.



Le service éducation et sécurité routières de la direction départementale des territoires (DDT), dirigé par Béatrice Rigaud-Juré, mène également de nombreuses actions d'éducation et de sécurité routière. Elle assure, en particulier, l'organisation de l'examen préalable à la délivrance du permis de conduire.



Au 31 décembre 2012,
on comptait
dans le département
22 radars pédagogiques
35 radars de vitesse
2 radars discriminants
18 radars de
franchissement
de feu rouge

Installation de deux radars automatiques, avenue de Saint-Cloud à Versailles, le 4 septembre 2012, en présence du Préfet des Yvelines, de François de Mazières, député et maire de Versailles et de Jean-Marc Galland, directeur de cabinet du Préfet

3 – La sécurité civile : Protéger, gérer les crises et les risques

3-1 – Se préparer aux crises

→ Les exercices de sécurité civile

Le Service interministériel de Défense et de Protection civile (SIDPC, service du cabinet du Préfet) a organisé une dizaine d'exercices, principalement sur les thématiques du transport ferroviaire et routier (intervention et secours dans un tunnel), sur les risques technologiques (sites SEVESO) et naturels (exercice zonal plan neige et verglas en Ile-de-France). **Cette activité représente une part importante de l'action du service** dans la mesure où elle lui permet de concevoir les manœuvres, d'échanger avec les acteurs et de faire des retours d'expérience.

Un exercice de sécurité industrielle, le 26 septembre 2012 a, pour la première fois dans le département des Yvelines, impliqué **deux sites industriels limitrophes** et conduit les participants à prendre en compte le risque d'un «effet domino». Le scénario reposait sur un incendie du stockage de fioul lourd de **la centrale EDF de Porcheville** se propageant au site chimique voisin de la SARP générant ainsi un risque de sur-accident. Les communes voisines y ont participé.



Un exercice, le 22 novembre 2012, a permis de tester le mode d'action **Nombreuses victimes (NOVI)**. Les Yvelines est le **premier département en grande couronne à le pratiquer avec la mise en œuvre du système SINUS**, nouvelle technologie qui permet **l'identification et le recensement des victimes et des blessés. Il remplace le plan rouge.**

Le mode d'action NOVI et l'outil SINUS sont déployés à partir de 5 victimes avérées.



Un exercice de sécurité incendie a également été organisé le 29 octobre 2012 avec le **Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)** dans l'enceinte du **Château de Versailles**, en collaboration avec les conservateurs, afin de valider les protocoles d'intervention et de coordination pour la préservation des œuvres.



3. 2 - Gérer les «événements réels» et l'activité opérationnelle

→ Les activités de déminage

La campagne de dépollution pyrotechnique St Cyr l'école s'est poursuivie en 2012. Elle vise à libérer un terrain militaire de 25 hectares devant être aménagé en quartier résidentiel de toutes les munitions pouvant s'y trouver enfouies. L'opération, débutée en 2006, est la plus importante d'Europe à ce jour.

→ Le Tour de France 2012 à Rambouillet

Le service a préparé et coordonné les opérations de sécurisation de la dernière étape du Tour de France dont le départ se tenait le 22 juillet à Rambouillet.

Un poste de commandement opérationnel a été activé lors du Tour de France en sous-préfecture de Rambouillet pour assurer la direction des opérations de secours le 24 juillet 2012



→ Les épisodes neigeux

En février 2012, puis à deux reprises en décembre, le SIDPC a déclenché le centre opérationnel départemental (COD). Il a notamment diffusé des messages d'alerte sous forme SMS dans le cadre de vigilances météorologiques orange «neige et verglas». Les dispositions spécifiques ORSEC du même nom ont été mises en œuvre.

3.3 – Anticiper les risques d'incendie et de panique

L'activité des services concernés par la **prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ne cesse de croître, tout en se concentrant sur les sites «à enjeu» en terme de sécurité.** Le SIDPC est en lien permanent avec le **groupement prévention du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines.**

L'activité de contrôle dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) en 2012

- 153 visites de contrôle (ERP de 1ère catégorie)
- le suivi des établissements ayant fait l'objet d'un avis défavorable
- une attention particulière sur les établissements très importants (grands centres commerciaux...) ou particulièrement sensibles (Château de Versailles...).

Afin d'adapter les modalités de contrôle aux enjeux réels de sécurité, la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) a proposé de rendre systématique **l'allongement de la périodicité entre deux visites pour les établissements répondant strictement aux critères réglementaires et pour lesquels un tel allongement est autorisé.**

Par les effets de cette décision, **la CCDSA**, organe consultatif auprès de l'autorité de police, a pu concentrer ses contrôles sur :

- **les hôtels pratiquant l'hébergement social**
- **les logements-foyers**
- **les établissements mixtes «foyers de migrants / foyers de jeunes travailleurs»**

Ces derniers présentent souvent des risques importants, tout en se situant pour la plupart à la croisée des réglementations «ERP» et «habitation», ce qui rend leur suivi plus complexe.

3.4 – Prévenir les risques technologiques et naturels

→ Les risques technologiques

Qu'est-ce qu'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?

Le PPRT est un document élaboré par l'Etat qui doit permettre de faciliter la maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels à hauts risques (appelés également SEVESO seuil haut). Il permet également de limiter les effets d'accidents susceptibles de survenir dans ces installations et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques, directement ou indirectement par pollution du milieu. Ces plans délimitent un périmètre d'exposition aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité des risques technologiques et des mesures de prévention mises en œuvre.

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT), élaborés conjointement par **l'unité territoriale 78 de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) et par la Direction départementale des territoires (DDT)**, concernent **cinq établissements «Seveso haut»**, considérés comme les établissements les plus dangereux des Yvelines.

Le PPRT Storengy de Beynes (stockage de gaz souterrain) a été **approuvé le 9 mai 2012**, après une enquête publique effectuée en février-mars. Ce PPRT a été annexé au plan local d'urbanisme des quatre communes concernées (Beynes, Marcq, Saulx-Marchais et Thoiry).

Le nouveau PPRT Total de Gargenville (dépôt pétrolier) a été **approuvé le 26 décembre 2012**, après l'avis des communes en mai-juin et l'avis favorable du commissaire enquêteur. Le PPRT a ainsi été modifié à la suite des propositions de diminution des risques à la source par Total, évitant ainsi l'expropriation de la société REP au sud du site.

→ Les risques naturels

La commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) s'est réunie pour la première fois sous l'égide du préfet en janvier 2012.

Des travaux de réflexion sur les stratégies pluriannuelles ont été réalisés dans le cadre du schéma départemental des risques naturels majeurs (SDRNM) finalisé en 2013.

Après le plan de prévention des risques naturels de Conflans-Sainte-Honorine approuvé fin 2011, **deux nouveaux plans liés à des cavités souterraines ont été approuvés pour les communes de Louveciennes et Bougival, respectivement les 6 septembre et 14 novembre 2012.**

Un nouveau PPRN lié aux anciennes carrières souterraines a par ailleurs été prescrit par arrêté préfectoral le 6 novembre 2012 sur **la Celle-Saint-Cloud**. Il est en cours d'élaboration.

Enfin, **deux PPRN liés aux risques de retrait-gonflement des argiles ont été approuvés le 15 mai et le 21 juin 2012 sur les communes de Saint-Nom-la-Bretèche et de Saint-Cyr-l'École**, tandis que trois autres PPRN (sur les communes d'Auteuil, Magnanville et Bréval) sont en cours d'élaboration et devraient être approuvés fin 2013.

→ Les Plans communaux de sauvegarde

Dans le cadre de **la prévention des risques majeurs**, le SIDPC accompagne les démarches des communes concernées par les risques recensés dans le département, notamment dans **la réalisation de leur Plan communal de sauvegarde (PCS)**.

Le SIDPC propose en effet des actions de formation, un rôle de conseil et prépare actuellement l'élaboration d'un guide d'aide à la réalisation du PCS à destination des maires.

→ La prévention des bruits

Qu'est-ce qu'un plan de prévention des bruits dans l'environnement (PPBE) ?

Les cartes de bruit stratégiques, concernant les infrastructures routières et autoroutières (trafic annuel > à 6 millions de véhicules), les infrastructures ferroviaires (trafic annuel > à 60 000 passages de train), ont été réalisées et approuvées par **arrêté préfectoral le 5 novembre 2009**.

Le PPBE de l'État, qui découle de ces cartes établit un diagnostic des expositions au bruit du réseau routier national, **dresse un inventaire des actions de réductions des nuisances sonores** réalisées durant les 10 dernières années et propose de nouvelles actions pour les 5 années à venir sur les secteurs les plus exposés.

Le PPBE de l'État dans le département des Yvelines a été approuvé par arrêté préfectoral le 2 octobre 2012. Les propositions d'actions inscrites dans ce PPBE comprennent **la réalisation de deux études acoustiques sur des bâtiments d'habitation collective, situés sur les communes de Conflans-Sainte-Honorine et Saint-Germain-en-Laye**, afin de déterminer avec précision les niveaux d'exposition au bruit auxquels sont soumis les habitants.

***NB.** L'activité du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), qui joue un rôle crucial en matière de sécurité des personnes dans le département, n'est pas traitée ici, dans la mesure où le SDIS est un établissement public administratif. Il n'appartient donc pas aux services de l'État au sens strict.*

4 – La protection des populations :

Contrôler la sécurité sanitaire, alimentaire, animale et informer le consommateur

4-1 – Contrôler les eaux destinées à l'usage et à la consommation

La délégation territoriale des Yvelines de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France (ARS-DT78) établit le programme de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

La production et distribution d'eau potable dans les Yvelines en quelques chiffres :
- 219 captages (201 captages destinés à l'alimentation des collectivités et 18 captages privés)
- 86 installations de traitement (70 installations publiques et 16 privées)
- 182 unités de distribution (165 publiques et 17 privées)

Le contrôle sanitaire des eaux conduit en 2012 a permis de conclure à une bonne qualité globale de l'eau distribuée dans les Yvelines.

(100 % de la population a été alimentée par de l'eau conforme en permanence en **bactériologie** / 99,9 % de la population a été alimentée par de l'eau conforme en permanence en **nitrites**/ 99,7 % de la population a été alimentée par de l'eau conforme en permanence en **pesticides**)

En 2012, l'ARS-DT78 a poursuivi ses actions vis-à-vis de **la protection des captages d'eau potable**. Ainsi, fin 2012, **74%** des captages publics en activité sont protégés, soit 148 captages sur 2012.

En complément des prélèvements d'eau, l'ARS-DT78 met en place annuellement **un programme d'inspection afin de vérifier le fonctionnement des installations** ainsi que l'application de certaines prescriptions. Ainsi, en 2012, l'équipe de l'ARS-DT78 a réalisé 4 contrôles de réservoirs, 5 contrôles ou inspections d'installations de traitement d'eau, 5 inspections de captages et des prescriptions dans les périmètres de protection.

L'ARS-DT78 établit enfin **le programme de contrôle sanitaire des eaux de piscines**. En 2012, les situations de non-conformité ont entraîné **9 fermetures temporaires de bassin** (contre 13 en 2011, 21 en 2010).

Dans les Yvelines, on compte **61** piscines permanentes et **60** piscines estivales.



4-2 – Protéger les populations face aux risques sanitaires

→ Les contrôles alimentaires

En 2012, la Direction départementale de protection des populations (DDPP) a mené **1457 contrôles** avec, entre autres, **140 contrôles en entreprises agro-alimentaires, 196 en restauration collective et 360 contrôles dans des restaurants.**

Ces contrôles sont réalisés dans diverses entreprises couvrant toutes les activités du secteur alimentaire (production, entreposage, commercialisation et restauration).



La DDPP a également géré, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, **15 déclarations de Toxi Infections Alimentaires Collectives (TIAC), survenues pour l'essentiel en restauration traditionnelle.**

Par ailleurs, 7 alertes ont été gérées concernant des produits alimentaires (fraises importées de Chine et contaminées par un norovirus, compléments alimentaires...) et notamment l'investigation de l'origine d'une **listériose neuro-méningée.**

→ Les contrôles des produits de consommation

56 enquêtes nationales ont conduit à la réalisation de **1051 contrôles.**

Diverses catégories de produits ont ainsi été contrôlés : les Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour la pratique de la moto, les huiles essentielles, les biocides, les jouets, les cuirs et textiles, l'outillage, les aires de jeux, les plantes d'ornement, les matériaux de construction, les matériaux au contact alimentaire...

Par ailleurs, **29 entreprises** ont été contrôlées **en raison de leur activité de première mise sur le marché (fabrication ou importation) de produits pouvant présenter un risque pour le consommateur.** Les tests et analyses de laboratoire ont révélé des **non-conformités dans 57%** des prélèvements testés.

Enfin, plusieurs plaintes des consommateurs en matière de sécurité automobile ont conduit à des enquêtes approfondies. Des suites contentieuses sont en cours.

→ La lutte contre la tuberculose bovine

Cette maladie contagieuse et transmissible à l'homme est en phase de résurgence dans certaines régions de province.

L'année 2012 a été marquée par l'obtention de résultats douteux lors de tests de dépistage réalisés dans **trois élevages de bovins** du département. Les analyses des prélèvements réalisés sur les cadavres des animaux douteux ont révélé des **résultats négatifs.** Les mesures de séquestration des élevages ont donc pu être levées.



4-3 – Combattre les pratiques anticoncurrentielles

→ Le contrôle du rachat d'or

La Direction départementale de protection des populations (DDPP) des Yvelines a joué un rôle moteur en matière de contrôle de rachat d'or en proposant sur l'Île-de-France un projet de contrôles concertés interservices par l'intermédiaire du Comité Départemental Anti-Fraudes (CODAF) des Yvelines.

Cette mobilisation s'est traduite par une alerte à l'attention de l'ensemble des collectivités du département afin de surveiller attentivement l'installation de tout nouvel opérateur. L'action de la DDPP s'est focalisée également sur la protection des publics fragiles en luttant pour obtenir une communication précise sur le prix pratiqué lors du rachat d'or et en vérifiant sa corrélation avec le cours de l'or annoncé. Plusieurs signalements aux parquets compétents ont été effectués.

→ La détection de «faux particuliers»

Cette détection s'est réalisée parmi les apporteurs de métaux auprès des ferrailleurs. Menées en étroite collaboration avec les autres administrations du CODAF, ces actions ont permis d'identifier plusieurs opérateurs douteux.

→ La vente de billet de spectacles

Un dossier d'enquête significatif, concernant le second marché de la vente de billet de spectacles, a conduit le tribunal correctionnel de Versailles à prononcer de lourdes peines pour des pratiques commerciales trompeuses impliquant des centaines de consommateurs.

→ Les opérations de contrôle des prix

La Direction a maintenu sa forte implication dans les opérations de contrôles des prix des carburants, comme dans la surveillance active des pratiques commerciales engagées lors des périodes de soldes (21 % des contrôles soldes d'Île-de-France sont réalisés dans les Yvelines).

Toute réclamation ou demande d'information peuvent être adressées à la Direction départementale de protection des populations par mail ddpp@yvelines.gouv.fr ou par téléphone au 01.30.84.10.00.

Le traitement des plaintes des consommateurs.

En 2012, la DDPP a traité **3083 réclamations et demandes d'information**

Le commerce des **produits de grande consommation** représente **31 %** de l'ensemble des demandes, suivi des prestations de service diverses avec notamment le **dépannage d'urgence à domicile**. Les autres sollicitations concernent les secteurs des transports (12%), la communication (12%) avec une baisse des litiges relatifs à la téléphonie et l'immobilier (4%). Les motifs portent essentiellement sur la publicité des prix, sur les pratiques commerciales trompeuses, sur l'indisponibilité des produits, sur l'absence de livraison ou de remboursement pour le commerce électronique et sur les arnaques comme par exemple l'hameçonnage.

95% des demandes d'information ont été **traitées dans un délai inférieur ou égal à 10 jours**. **62%** des réclamations exigeant une enquête ont été traités dans un délai inférieur ou égal à deux mois.

III. Maintenir la cohésion sociale et l'équité territoriale

La réussite de nos jeunes et le combat contre la précarité sont les fils conducteurs de la cohésion sociale en 2012. L'action de l'Etat s'est donc concentrée sur la lutte contre le décrochage scolaire et l'intégration des jeunes dans notre société, au travers de programmes tels que l'Ecole du Numérique, la familiarisation au monde de l'entreprise et le service civique.

Quant à l'accès à un logement (d'urgence, puis pérenne), pilier de cette cohésion, il s'est traduit par l'hébergement des plus démunis notamment dans le cadre du plan hivernal 2012-2013 et par une forte augmentation de l'activité «DALO». La politique de la ville a enfin permis de renforcer le soutien à la parentalité et la création d'activité dans les zones les plus défavorisées des Yvelines, et de développer l'accompagnement médico-social de ces populations.

1. Donner la priorité à l'éducation et à la jeunesse

1.1 - Lutter contre le décrochage scolaire

→ Les programmes de réussite éducative

Ces programmes, consacrés à la lutte contre le décrochage scolaire ne s'adressent pas seulement à l'élève, **mais également à son environnement familial.**

Les objectifs de la réussite éducative

- informer largement le public concerné, parents compris, sur l'obligation scolaire
 - soutenir la mobilisation des acteurs de l'insertion (apprentissage, parrainage) et des professionnels de santé (conduites addictives)
 - mettre en œuvre des actions de remobilisation ou d'accueil temporaire des jeunes décrocheurs.
- Ces actions sont menées par une équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS).

Les six plateformes de suivi pour l'accompagnement des jeunes de plus de 16 ans sortis prématurément du système de formation initiale poursuivent leur action.



Déplacement de George Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative pour rencontrer les personnels et les élèves de «l'école avant l'école» aux Mureaux le 31 août 2012

Coordonnées par le **directeur académique adjoint des services départementaux de l'Éducation nationale**, elles réunissent les centres d'information et d'orientation (CIO), les représentants de la Mission générale d'insertion (MGI), les missions locales, les maisons de l'emploi (MDE), les conseillers en formation continue des GRETA, et les éducateurs et coordinateurs des programmes de la réussite éducative.



Le Président de la République au collège Yuri Gagarine à Trappes le 3 septembre 2012

DR

→ Les financements de l'Etat

La lutte contre le décrochage scolaire est **un thème-clé de l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)**. Les crédits de l'Acsé permettent notamment de **financer le volet «éducation» des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)**.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) finance également au niveau départemental des actions de prévention de la délinquance des **mineurs** et des **jeunes majeurs (12-25 ans)**.

Dans le cadre de ces financements, **la prise en charge des élèves exclus (11-16 ans), proposée par les communes ou des associations**, consiste en **un programme éducatif de substitution pendant l'exclusion** qui peut comprendre des aides aux devoirs, des activités sportives ou culturelles, des séances d'éducation à la citoyenneté ou de sensibilisation aux conduites à risques, des temps pour favoriser le développement des ressources personnelles des jeunes (estime de soi, concentration, gestion du temps).

L'objectif est, d'une part, **d'éviter que les jeunes ne soient livrés à eux-mêmes et enclins à l'oisiveté et à la délinquance**, et d'autre part, de **susciter un changement dans le comportement de ces jeunes** en termes de responsabilisation et d'autonomie.

Pour les jeunes déjà décrochés (les plus de 16 ans), la proposition peut être plus diversifiée.

Les financements de l'Acsé ont permis en 2012, à titre expérimental, d'étendre les programmes de réussite scolaire aux 16-18 ans sur deux sites : Chanteloup-les-Vignes et Achères.

1.2 - Familiariser les jeunes au monde de l'entreprise

Des actions ont été menées tout au long de l'année scolaire pour sensibiliser les publics scolaires (**plus de 3000 élèves des sept bassins d'éducation des Yvelines**) à la réalité du monde de l'entreprise et aux métiers porteurs : visites d'entreprises, rencontres en établissements scolaires entre professionnels et élèves, forums-débats sur l'orientation ...

Les services de l'Éducation nationale collaborent de façon très étroite avec la Préfecture des Yvelines, les chambres consulaires, et les différentes organisations (dont les organisations patronales) et les associations : 100 000 entrepreneurs, l'association «elles bougent», le syndicat des entreprises internationales de matériel de travaux publics (SEIMAT)...



La deuxième édition de la « Semaine de l'Industrie », du 19 au 25 mars 2012, a permis aux jeunes de découvrir les métiers, les hommes et les femmes de l'industrie, et la conception des sites industriels du XXIème siècle. Les entreprises comme Guerlain, Astrium, la SNCF, La Poste, Buffet-Crampon, Turbomeca... qui exportent dans le monde entier, ont participé à cette semaine.

Du 26 novembre au 1er décembre 2012, **la semaine École-Entreprise** a été l'occasion d'une nouvelle sensibilisation pour les collégiens et lycéens. Cet événement a concerné **36 établissements, soit 1 262 élèves et adultes**. Les entreprises **EADS Astrium, SNCF, Volvo et la Banque de France** ont apporté leur collaboration.

1-3 – Faire entrer le monde de l'Education dans l'ère du numérique



Priorité nationale, le numérique à l'école est **un gage de la cohésion sociale de demain**. Son développement passe à la fois par l'amélioration de l'équipement, la formation des personnels et des personnels dédiés.

Pour 2013-2014, un **projet de convention départementale est en cours**. Il rassemblera les communes et les communautés de communes, le Conseil général des Yvelines, la Préfecture des Yvelines et l'Education nationale **afin d'équiper toutes les classes de CE2, CM1 et CM2 de tableaux numériques interactifs (TNI)**, avec un accès internet sécurisé. Par ailleurs, une dotation de plus de **2 500 nouvelles tablettes numériques** est d'ores et déjà programmée dans certaines communes.

Enfin, en termes de personnels dédiés, le département dispose désormais d'un inspecteur, de conseillers pédagogiques et de 11 animateurs spécialistes des **Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE)**.

L'équipement numérique dans les écoles des Yvelines

- 994 écoles
- 723 connexions filaires et 248 en Wifi
- 10 000 ordinateurs
- 500 tablettes numériques
- 1 200 tableaux numériques interactifs
- 39 visioconférences.

1-4 – Accompagner les projets en direction de la jeunesse et des droits des femmes

→ La jeunesse

La **Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)** soutient les politiques éducatives sur les territoires, **par une prise en compte des enfants et des jeunes dans leur globalité**. Son action consiste à identifier et à accompagner **des actions structurantes à caractère éducatif hors temps scolaire**. Par ces interventions, la DDCS cible particulièrement le public des jeunes de **11-17 ans** ainsi que celui des **16-25 ans**.

En 2012
Participation de la DDCS
au financement de
71 projets
menés par les collectivités
territoriales et les
associations,



→ Le sport

La DDDCS aide également à promouvoir le sport comme **vecteur d'intégration, d'égalité des chances et de bonne santé.**

Elle vise deux objectifs :

- développer l'accessibilité à l'offre sportive pour les publics éloignés des pratiques :
- développer une éducation à la citoyenneté en promouvant le sport comme outil pédagogique

En 2012, une attention particulière a été portée aux acteurs des territoires situés en Contrat Urbain de Cohésion Sociale de niveau 1. En particulier, des actions de sensibilisations en faveur des dirigeants et éducateurs sportifs des clubs de football de ces territoires ont été réalisées pour les aider à répondre à ces problématiques.

Les crédits du **Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)** – à hauteur de **2,1 M€** – ont permis le développement de projets associatifs sportifs **pour plus de 600 associations ou sections sportives**. Parmi ces 600 associations, 30 bénéficient d'un soutien pour un emploi au sein de leur structure.



Déplacement de Valérie Fourneyron, ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation population et de la vie associative à la 3^{ème} journée nationale du sport scolaire au Château de Versailles le 19 septembre 2012

→ Le service civique

Destiné à favoriser la cohésion nationale par un engagement volontaire au service de l'intérêt général, le programme du service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans désireux de s'impliquer dans l'un des neuf domaines d'action proposés : solidarité, santé, environnement, culture, mémoire et citoyenneté, intervention solidaire d'urgence, sport, éducation pour tous, développement international et action humanitaire.

En 2012, 160 jeunes volontaires âgés en moyenne de 22 ans, en majorité de sexe féminin et diplômés, ont exercé une activité dans le cadre du service civique.

Dans les Yvelines, le nombre d'organismes (associations, collectivités locales) agréés pour le service civique est passé de 11 en 2011 à 28 en 2012, chiffre auquel il convient d'ajouter 31 organismes agréés au plan national présents dans les Yvelines, soit un total de **59 structures**.



Une douzaine d'associations de Mantes-la-Jolie ont recruté 28 volontaires, dans différents secteurs (sportif, culturel, social) ainsi que dans l'accompagnement à la scolarité.

→ Le droit des femmes

Enfin, la priorité donnée par l'Etat aux droits des femmes a été relayée au niveau du département et s'est traduite par **la nomination de Marielle Savina, chargée de mission aux droits des femmes.**

Intégrée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines, Marielle Savina impulse au niveau départemental la politique définie par le ministère des droits des femmes.

Ses missions se structurent autour de 2 axes stratégiques, conformément au Plan régional stratégique pour l'Egalité entre les hommes et les femmes (2012-2014):

- **assurer l'Egalité dans la vie économique, professionnelle, politique et sociale**
- **promouvoir les droits et lutter contre les violences sexistes**



Comment contacter
la chargée de mission
départementale aux droits des
femmes et à l'égalité entre
les hommes et les femmes ?

Marielle SAVINA
Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
7 rue Jean Mermoz - 78000 Versailles
Tél. : 01.39.24.36.35
marielle.savina@yvelines.gouv.fr



Cérémonie de remise des trophées 2012 des femmes chefs d'entreprises de Versailles Grand Parc à l'hôtel de ville de Versailles le 4 juillet 2012

2 –Assurer l'hébergement des sans domicile fixe et lutter contre la précarité de l'habitat

→ L'hébergement d'urgence

Depuis 2010, **deux organismes (ACR et CAPLOGY)** sont opérateurs du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) pour les Yvelines, respectivement en charge des volets urgence et stabilisation en matière d'hébergement.

Le SIAO gère, au niveau départemental, toutes les places qui se libèrent au sein des structures, des logements passerelles ou dans le cadre du dispositif Solibail (intermédiation locative). **Les associations nombreuses et actives ont un rôle indispensable aux cotés des services de l'Etat et des collectivités territoriales.**

Le SIAO gère **1 362 places dans 31 structures d'hébergement**, hôtels et logements intermédiaires. Durant l'année 2012, les deux volets du SIAO ont reçu 2 739 évaluations sociales et en ont traité 1 315 ce qui représente **2 439 personnes concernées.**



Inauguration du foyer Albert Viel à Chatou le 17 octobre 2012

Le plan hivernal s'est appuyé sur la **mobilisation de ressources humaines supplémentaires** au travers d'équipes renforcées, de bénévoles et d'associations fortement sollicités : le recrutement de 4 personnes supplémentaires dans l'équipe 115 ; l'intensification des maraudes et des équipes mobiles du SAMU social, pour organiser le meilleur maillage territorial possible ; l'extension des plages horaires et des jours d'ouverture de 4 accueils de jour.

L'objectif de ne laisser à la rue aucune personne souhaitant un hébergement, a été atteint dans les Yvelines, conformément au plan hivernal 2012-2013.

Le plan hivernal 2012/2013
dans les Yvelines
du 1er novembre 2012
au 31 mars 2013

- Ouverture de 23 sites d'accueil
- 349 places d'hébergement supplémentaires mobilisées au-delà du dispositif pérenne pour une capacité d'accueil de 52 699 nuitées, soit une hausse de 64% par rapport au plan 2011-2012

→ Le droit au logement opposable (loi DALO)

Le Droit au Logement Opposable, institué en 2007, permet aux personnes mal logées de faire valoir leur droit à un logement ou un hébergement digne.

Evolution 2011/2012 de l'activité DALO dans les Yvelines

	2011	2012
Nombre de recours reçus	2 904	3 330
dont recours logement	2 223	2 715
dont recours hébergement	681	615
Nombre de recours examinés en commission	2 352	3 896
Décisions de la commission	2 284	3 348

2012 est l'année où l'activité a été la plus importante, tant en termes de dépôt de dossiers que d'avis favorables émis par la COMED.

Depuis 2008, on constate **une augmentation de l'activité** tant du secrétariat de la commission de médiation que de la commission (COMED) elle-même **(+176%)**.

Suivi 2011/2012 du relogement des ménages DALO dans les Yvelines

	2011	2012
Nombre de ménages reconnus prioritaires et urgents pour un logement	428	924
Nombre de relogements :	320	242
Nombre de ménages prioritaires et urgents à reloger	108	682

Le nombre de ménages reconnus urgents et prioritaires a **doublé** en 2012 : **924** en 2012 contre **428** en 2011. Ceci place le département des Yvelines au **6ème rang des départements franciliens**. Ceci a mécaniquement fait augmenter le nombre de ménages DALO en attente d'un relogement.

**Depuis fin 2012,
la gestion des ménages DALO est régionalisée.**

Ainsi, tout ménage DALO ayant sollicité une commune des Yvelines pourra y être relogé même s'il a été reconnu prioritaire et urgent par une Commission de médiation d'un autre département.

→ La lutte contre l'habitat indigne et insalubre

Grâce à l'action de la direction départementale des territoires (DDT), 6 chantiers de travaux d'office ont été engagés en 2012 (2 en 2011). Les six familles concernées ont pu être relogées, puisque l'idée est certes de mener des travaux mais aussi d'apporter une réponse en termes d'accompagnement social.

Dans le parc des bailleurs sociaux, le nombre de signalements annuels a plus que doublé entre 2011 et 2012 (**59 en 2012 contre 27 en 2011**), principalement situés dans 28 communes. Le rôle d'interface entre locataires et bailleurs joué par la DDT a permis à la plus grande partie des logements d'être remise en état.

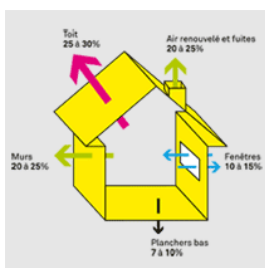
Dans le parc privé, la délégation territoriale des Yvelines de l'ARS a réalisé **312 contrôles de logements dont 219 à la suite de plaintes ou signalements de particuliers ou de mairie**, et 93 dans le cadre du suivi de l'application des arrêtés d'insalubrité existants. Par ailleurs, **138 arrêtés préfectoraux** d'urgences sanitaires ont également été signés.

Enfin, **13 signalements de situations à risque «plomb»** ont été adressés à l'ARS-DT78 en 2012. **3 cas de saturnisme infantile** (maladie à déclaration obligatoire) ont également été déclarés en 2012 alors qu'il n'y en avait pas eu depuis plusieurs années. Cela est probablement le résultat des actions de sensibilisation conduites auprès des professionnels de santé.

L'habitat indigne et insalubre dans les Yvelines en 2012

- 7 900 logements potentiellement indignes
- 20 000 personnes

→ La lutte contre la précarité énergétique



Un contrat local d'engagement du programme (CLE) «Habiter mieux» a été signé le 24 janvier 2012 sur l'ensemble du département des Yvelines associant l'État, le Conseil général des Yvelines, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, la MSA et les filiales du réseau SACICAP. Il s'agit de cosubventionner les travaux d'isolation thermique au profit des propriétaires occupants modestes, en favorisant l'usage des éco-matériaux, dont le développement de la filière est promu par le Département. **En 2012, 158 dossiers ont été engagés.**

Des protocoles territoriaux, déclinaisons locales du CLE ont été signés avec la CAMY, Maurepas, Les Mureaux, Conflans-Sainte-Honorine. Des protocoles sont en cours de signature sur la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) et la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine (CA2RS).

→ La création d'aires pour les personnes non sédentaires

Après de nombreux groupes de travail avec les élus et associations des gens du voyage, l'État a lancé en fin d'année 2012 la consultation réglementaire sur le **projet de schéma départemental des gens du voyage**. La démarche se fixe l'objectif d'améliorer un bilan déjà satisfaisant (**283 places** restant à créer sur les **650 prévues**) en poursuivant la construction d'aires, en créant enfin au moins **deux aires de grands passages** dans le département et en gérant la question de la sédentarisation, en trouvant un équilibre entre les droits et les devoirs de chacun sur le sujet des occupations ou constructions illégales.

3 – Mobiliser la politique de la ville en faveur des plus défavorisés

→ Les programmes de rénovation urbaine

Dans le cadre du programme pour la rénovation urbaine 2007/2013, **7 conventions** ont été signées dans les Yvelines entre l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et certaines communes du département comprenant des zones urbaines sensibles (ZUS) :

- Mantes-la-Jolie/Mantes-la-Ville
- Chanteloup-les-Vignes
- Trappes-en-Yvelines
- Sartrouville
- Les Mureaux
- Ecquevilly
- Poissy

Mantes-la-Jolie
Quartier
du Val Fourré



Les effets sont déjà visibles en termes de mixité sociale et de restructuration, en particulier concernant **le désenclavement des quartiers**.

Ces sept conventions de rénovation urbaine ont mobilisé **1.55 milliards d'euros** dont **428 M€** au titre de l'ANRU et arrivent progressivement à échéance.

En 2012 le territoire du Mantois a expérimenté l'élaboration d'un Plan Stratégique Local (PSL)

La Convention ANRU de Mantes-la-Jolie/Mantes-la-Ville arrivant à échéance fin 2012, l'ANRU a retenu ce territoire parmi les 10 sites tests bénéficiant de l'expérimentation visant l'élaboration de plans stratégiques locaux (PSL). L'objectif de ce dispositif est de **pérenniser**, une fois le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) arrivé à terme, **l'action publique et les investissements dans les quartiers** et permettre leur retour dans le «droit commun». Ce PSL permet aux différents acteurs impliqués d'apprécier les transformations engagées dans les quartiers et les amène à partager **une vision stratégique commune** concernant la vocation des quartiers **à l'horizon de 15 ans**.



Sandrine Michalon-Faure,
sous-préfète chargée de la
politique de la ville et
secrétaire générale adjointe,
arrivée à la Préfecture des
Yvelines le 19 novembre 2012

→ Les contrats urbains de cohésion sociale (Cucs)

15 contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), dont deux intercommunaux, ont été signés en **2007** dans les Yvelines et concernent 20 communes.

Ces contrats, **prorogés jusqu'au 31 décembre 2014**, sont le cadre de mise en œuvre **des projets de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers** en difficulté et reconnus comme prioritaires.

Chaque année, un appel à projets permet de financer, via les crédits délégués par l'Acse, les actions de plus de **150** porteurs de projet (communes et associations).

Pour 2012, l'Acse a mobilisé près de **7M€** en faveur de projets dans les Yvelines.

Les 5 volets d'intervention des 15 contrats urbains de cohésion sociale

- l'habitat et le cadre de vie
- l'emploi et le développement économique
- l'éducation
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance
- la santé

Dans le cadre du soutien à la parentalité, les crédits de l'Acse ont permis, en 2012, de financer plusieurs «maisons de famille» dans les Yvelines, parmi lesquelles une maison pour la famille à Plaisir, deux maisons des Parents, à Poissy et à Trappes, et une papothèque à Sartrouville.

Sur le Mantois, un guide d'accompagnement à la scolarité à l'usage des parents a été élaboré et financé. L'idée de ce guide est née à la faveur des séminaires sur la parentalité qui se sont déroulés à Mantes la Jolie en 2011 et 2012, à l'initiative de Naïma M'Faddel Ntidam, déléguée du Préfet au Val Fourré.

Les quartiers prioritaires sont souvent pourvoyeurs de jeunes potentiels, désireux de créer leur entreprise. En 2012, les financements de l'Acse, ont été mobilisés afin de soutenir des réseaux d'aide à la création d'activité, tels que l'ADIE, La Boutique de gestion Athena, Planet Finances ou Yvelines Active.

Par ailleurs, les Yvelines comptent quatre zones franches urbaines : Mantes-la-Jolie, les Mureaux, Trappes et Sartrouville. Ces dernières, par le biais d'exonérations sociales et fiscales incitatives accordées aux entreprises de moins de 50 salariés qui s'y installent, contribuent à la création d'activité et d'emplois.

Les nombreuses pépinières d'entreprises présentes sur ces territoires permettent aux nouvelles entreprises de bénéficier de la mutualisation des différents outils de soutien à la création d'entreprises, d'un suivi personnalisé, d'une animation par une équipe qualifiée et d'une intégration dans le tissu économique.

→ les contrats locaux de santé (CLS)

Le contrat local de santé est un dispositif prévu par la loi dite «Hôpital patient santé et territoires» qui vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Il se décline localement sur trois volets : la prévention et promotion de la santé, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Depuis fin 2011, 6 nouveaux contrats locaux de santé ont été signés avec :

- la **Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines** le 2 décembre 2011
- **Mantes la Ville** le 15 janvier 2012,
- la **Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine**, le 16 janvier,
- **Les Mureaux** le 15 février 2012,
- **Poissy** le 5 mars 2012
- **Achères** le 20 décembre 2012



Inauguration de
la maison de santé
pluridisciplinaire
à Ablis
le 22 septembre 2012

Déplacement de Michèle
Delaunay, ministre déléguée
chargée des personnes
âgées et de l'autonomie à
la maison de vacances des
petits frères des pauvres à
Morainvilliers le 19 juillet 2012



4- Favoriser la vie culturelle et associative

4-1 – Soutenir l'accès à la culture et à la création artistique

→ Le théâtre

Le département comprend :

- un centre dramatique national (CDN), **le théâtre de Sartrouville**,
- une scène nationale, **le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines**.

Ces deux institutions représentent **80% de la subvention** du secteur théâtre de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) sur le département.



L'année 2012 a été marquée par **le renouvellement de la direction du CDN de Sartrouville et le lancement de travaux** permettant la construction d'une petite salle annexe.



Le contrat d'objectifs et de moyens, signé en 2011, a fait levier sur l'activité du théâtre **de Saint-Quentin-en-Yvelines**, grâce à de nouveaux partenaires a permis d'accueillir **60 000 spectateurs sur la saison 2011/2012**.

La DRAC a par ailleurs ouvert **une réflexion pour renforcer le nombre et la qualité artistique des compagnies théâtrales** sur le territoire des Yvelines.

A ce jour, la compagnie IN CAUDA et la compagnie du MATAMORE sont soutenues.

→ La musique et la danse

2 compagnies de danse (Black Blanc Beur et la compagnie Toujours Après Minuit) et 3 groupes musicaux implantés dans les Yvelines (Court Circuit, Pegaz et l'Hélicon, Le Sacre du Tympan) bénéficient d'un soutien de l'Etat en 2012.

Afin de renforcer la diffusion et la présence artistique de la musique et de la danse, **le partenariat, mis en place avec la scène conventionnée «La Barbacane» à Beynes pour la période 2010-2012, a été prolongé pour la période 2013-2015**. Ce projet artistique concerne notamment la voix et les petits formats lyriques.



→ L'image



La Drac a accompagné **la réhabilitation de la Maison Levanneur qui abrite le Centre National Edition Art image (CNEAI) à Chatou**. Inauguré le 29 septembre 2012, le CNEAI est, avec **l'espace d'art contemporain MICRO-ONDE à Vélizy-Villacoublay**, l'un des huit centres d'art contemporain accompagnés par la DRAC en Ile-de-France.

4-2 – Préserver, enrichir et promouvoir les patrimoines

→ Les actions du Conservatoire Régional de Monuments Historiques (CRMH)

La Maison Doulton

Durant l'année 2012, le Conservatoire Régional de Monuments Historiques (CRMH) a contribué à **l'inscription au titre des monuments historiques** (par arrêté du 19 juillet 2012) de la Maison Doulton à Maisons-Laffitte, avec **ses étonnantes céramiques** réalisées à l'occasion de l'exposition universelle de 1878 par la manufacture anglaise Doulton et Lambeth.

Le site de Port-Royal des Champs



Deux opérations (remontage du mûr de clôture et travaux d'entretien) ont été lancées sur le site de Port-Royal des Champs, classé monument historique et appartenant à l'Etat. Le CRMH veille au bon déroulement des travaux **dont l'achèvement est prévu fin 2014.**

L'ancien hôpital Richaud

Une coopération entre les Bâtiments de France et la commune de Versailles a également permis de démarrer la reconversion de l'ancien hôpital Richaud, édifice emblématique de Versailles, qui sera transformé **en quartier urbain intégré au centre de Versailles.**

La restauration du site classé de la Plaine de Versailles

Ce projet présente **un intérêt patrimonial, économique, touristique et agricole majeur** pour toutes les communes situées à l'ouest du parc du château de Versailles. Il vise à restaurer le «grand parc des chasses du roi», prolongement historique du parc du château au-delà du Grand Canal. Cette plaine agricole est protégée par un site classé, mais mérite d'être réaménagée et reliée à nouveau au patrimoine de Versailles, notamment par la restauration de l'allée de Villepreux, laquelle prolongera à nouveau la perspective du Château conçue par Le Nôtre pour Louis XIV.



Le Préfet des Yvelines a présidé le 9 juillet 2012 un comité de pilotage au Château de Versailles, en présence de Catherine Pégard, Présidente de l'Établissement Public, François de Mazières, député maire de Versailles et tous les élus de la Plaine de Versailles

D'autres chantiers de restauration d'importance se sont par ailleurs poursuivis :

- à **Versailles**, la restauration intérieure de la **chapelle de la Providence**, l'étude pour l'aménagement des espaces du rez-de-chaussée des deux tours du clocher de la **Cathédrale Saint-Louis** (Classée depuis 1906) et la restauration des façades et menuiseries de la **Bibliothèque Municipale**
- à **Beynes**, la consolidation et de mise en valeur des ruines du **Château**
- à **Choisel** la restauration de la Ferme du **château de Breteuil**
- à **Montfort l'Amaury** la restauration générale des verrières de l'église Saint-Pierre

→ **La commission des objets mobiliers**

Elle s'est tenue, selon son rythme annuel dans les Yvelines, **le 6 décembre 2012** sous la co-présidence du Secrétaire général de la préfecture et de la Directrice des Archives départementales et Conservateur des antiquités et objets d'art.

Huit communes et trois propriétaires privés étaient concernés par **les propositions de protections au titre des monuments historiques** parmi lesquels l'**association Alvaar Aalto** propriétaire de la maison Louis Carré à **Bazoches-sur-Guyonne**.

4-3 – Entretenir le devoir de mémoire et le lien générationnel

Dans le cadre de la politique de la Mémoire, **l'action du service des Yvelines de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerres (ONACVVG)** s'est concrétisée en 2012 encore par l'organisation et la participation aux cérémonies patriotiques nationales au chef-lieu du département.

Les actions de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerres 78 à destination des jeunes générations

- collaboration à l'organisation d'expositions thématiques (la bataille de Bir-Hakeim, la guerre d'Algérie, la Deuxième Guerre Mondiale, La «Grande Guerre», la guerre d'Indochine...)
- participation au Concours départemental de la Résistance et de la Déportation, dont le thème de 2012 était «Résister dans les camps nazis».

Enfin, en 2012, le service de l'ONACVVG a engagé **les préparatifs pour les commémorations, en 2014, du centième anniversaire** de la Première Guerre Mondiale (1914) et du **cinquantième anniversaire** de la Libération (1944).



De nombreux acteurs des commémorations ont été honorés par une réception des Porte-drapeaux du département organisée dans les salons de la préfecture, le 20 décembre 2012

4-4 – Favoriser le développement du mouvement associatif et du bénévolat

→ La DDCS est chargée du soutien au mouvement associatif départemental. Elle a en charge à ce titre, **le greffe des associations pour l'arrondissement de Versailles** (enregistrement des créations, modifications, dissolutions des associations) et l'appui au développement des associations (structuration, formation des bénévoles, appui technique à la vie associative).

Toute demande sur les démarches administratives concernant les associations peut être effectuée auprès du mail suivant : ddcs-sport-association@yvelines.gouv.fr ou par téléphone au 01.39.24.24.81



Sylvie Cardinal, nouvelle Déléguée départementale à la vie associative des Yvelines a été nommée par le Préfet, au sein de la DDCS, fin 2012.

La vie associative dans les Yvelines

- 15 000 associations actives
- plus de 1000 créations d'associations par an
- principalement des associations culturelles, sportives et récréatives
 - avec les associations de type militant (25,6%)
 - et les associations d'action sociale (23%)
- 27 000 salariés.

→ Le Bénévolat

La DDCS bénéficie **du soutien du Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB)** qu'elle finance en termes d'accueil, d'information, de conseil et de formation des dirigeants et bénévoles associatifs. Ainsi des réunions thématiques, dans les communes invitantes, ont lieu chaque mois au bénéfice des bénévoles.



Le 4 décembre 2012 a été organisée par la DDCS une «soirée des bénévoles», à l'occasion de la Journée internationale

On compte
entre 160 000 et
180 000 bénévoles
dans les Yvelines,

(enquête nationale
2010 IFOP et enquête
2011 BVA).

IV – Participer au développement durable et équitable du territoire

En 2012, l'Etat a fortement accompagné les collectivités pour atteindre l'objectif, fixé aux Yvelines, de construire 9025 logements par an et de donner la priorité au logement social, dont la part doit atteindre désormais 25% à l'horizon 2025.

Pour cela l'Etat a mobilisé des financements importants (plus de 16M€) et mis à disposition des terrains, avec l'aide de l'Etablissement public foncier des Yvelines.

La construction de nouveaux logements doit s'accompagner de la création de nouvelles infrastructures et c'est dans cette optique qu'en 2012, la Préfecture des Yvelines, aux côtés de de la région Ile-de-France, a continué de faire avancer les projets de transports en commun prévus dans le «Nouveau Grand Paris», qui faciliteront à terme la mobilité des Yvelinois.

Tout en favorisant la construction et le développement d'infrastructures, les services ont eu à cœur de faire respecter les espaces agricoles et forestiers qui caractérisent le département des Yvelines. A cette fin, ils ont continué en 2012 à soutenir les agriculteurs du département et favoriser un juste équilibre entre urbanisation et ruralité.

1 – Favoriser la construction de logements : la priorité au logement social

1 - 1 – Prioriser le logement social

Afin de répondre à la nécessité pour chacun d'accéder à un logement, le Gouvernement a fixé **un objectif de production de 500 000 logements dont 150 000 logements sociaux**.

Les objectifs pour les Yvelines sont ambitieux à deux titres :

- La territorialisation des objectifs logements (TOL), issue de la loi sur le Grand Paris, fixe aux Yvelines un objectif de **9 025 logements à construire par an**. Pour mémoire, sur les dix dernières années, la moyenne annuelle était d'environ 5000 logements.

- Parallèlement, la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, dite loi Duflot, porte l'ambition de répondre à la pénurie de logement et limiter l'augmentation des prix. Elle fixe de nouveaux objectifs en matière de logement social : **25% des logements devront être des logements sociaux à l'horizon 2025**.

Le logement social dans les Yvelines

L'Etat a financé en 2012
2 200 logements locatifs sociaux
en mobilisant 16,6 M€

Plus de 90% logements neufs
dont deux tiers des logements familiaux
et environ un tiers des structures collectives

40 000 demandes de logements locatifs sociaux recensés

L'objectif pour 2013 a été fixé à près de **3 000** logements sociaux.

Certaines collectivités du département ont donné **des signaux forts**, notamment la **CASQY** et la **CAVGP**, qui affichent dans leur programme local de l'habitat – travaillé avec l'État – des objectifs ambitieux validés en comité régional de l'habitat.



DR



DR

Inauguration de la résidence de logements sociaux Paul Eluard
à Rosny sur Seine le 8 novembre 2012

→ La loi SRU



Au 1er janvier 2012, **85 communes** devaient répondre aux objectifs de la loi SRU en matière de mixité résidentielle.

Parmi elles, **55** avaient moins de 20% de logements sociaux. **Près de 60% de la production 2012 de logements sociaux ont été réalisés dans ces communes en retard sur l'objectif SRU.**

L'Établissement public foncier des Yvelines a contribué à cette mobilisation en faveur du logement social, notamment en mettant en place **des conventions tripartites** avec l'État et les communes dites «carencées» au regard de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU).

Par ailleurs, en 2012, une nouvelle mission a été confiée à l'EPFY : la **délégation du droit de préemption urbain par l'État sur les communes carencées.**

Pour ce faire, sur les **20 communes carencées**, **11 ont conclu une convention en 2012** et le mouvement s'est poursuivi sur le début d'année 2013 puisque 15 conventions étaient conclues au 15 avril 2013.

L'intervention de l'EPFY est pour les collectivités une réelle opportunité : pas moins de **250 déclarations d'intention d'aliéner (DIA)** ont été instruites en 2012 dans ce cadre et **4** ont débouché ou déboucheront sur une préemption concrète pour réaliser du logement, notamment social.



1 - 2 – Mobiliser le foncier public en faveur du logement

Cette politique avait fait l'objet d'un **premier programme quinquennal pour la période 2008-2012**. Dans les Yvelines, ce programme comportait **46 opérations** représentant un potentiel de **7 100 logements**, dont environ 1 600 logements locatifs sociaux (LLS).

Trois cessions ont été réalisées en 2012 :

- la «**caserne Renard**» à **Saint-Cyr-l'École** (1 400 logements dont 280 LLS)
- les «**3 Noyers Sud**» à **Sartrouville** (16 LLS)
- des terrains à **Mareil Marly** (86 logements dont 24 LLS)

Dans le cadre du **nouvel objectif fixé par le gouvernement** (produire 500 000 logements dont 150 000 logements sociaux), **un nouveau programme de mobilisation du foncier public a été lancé en avril 2012.**

Cette nouvelle programmation s'inscrit dans le nouveau cadre fixé par la «**loi Duflot**», qui vise à favoriser la mise à disposition du foncier de l'État en permettant une décote de la valeur vénale des terrains de l'État qui peut aller jusqu'à 100 %, pour la part du programme destinée aux logements sociaux.

Dans les Yvelines, ce nouveau programme de mobilisation du foncier public identifie sur une trentaine de communes, **45 opérations réalisables d'ici 2016** (dont 21 qui n'avaient pu aboutir dans le cadre du programme 2008-2012), correspondant à **216 ha et permettant de réaliser environ 5 100 logements.**

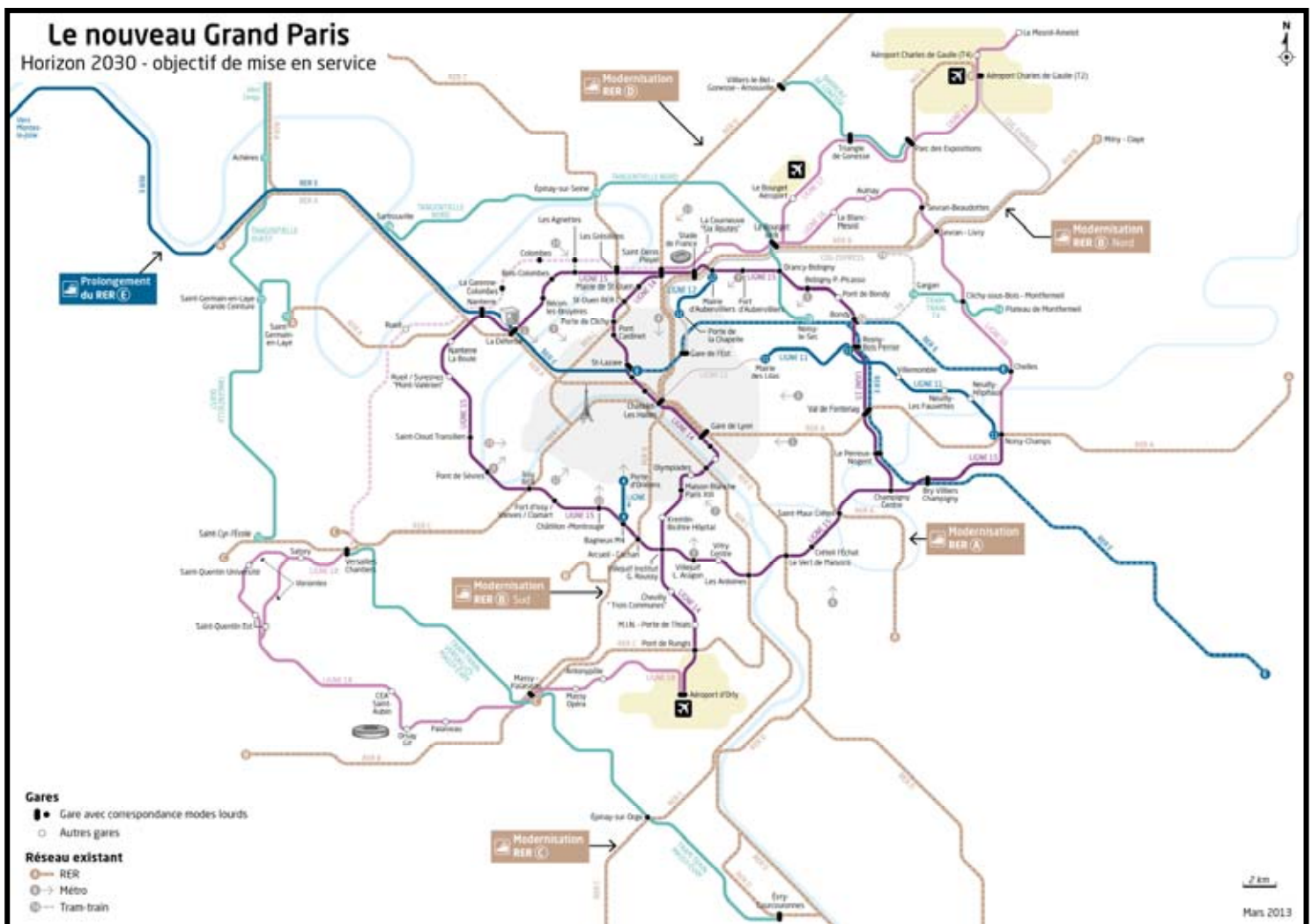
2 – Améliorer l'offre de transports collectifs dans le cadre du «Nouveau Grand Paris»

Le gouvernement et les collectivités territoriales portent ensemble la réalisation d'un ambitieux projet de modernisation et de développement des transports en Île-de-France, qui articule les besoins de modernisation et d'extension du réseau existant, et la réalisation de nouvelles lignes de métro automatique : c'est le Nouveau Grand Paris.

Les investissements des opérateurs publics pour améliorer la fiabilité d'exploitation du réseau existant, le plan de mobilisation et le Grand Paris Express seront mis en œuvre de manière concomitante.

Le Nouveau Grand Paris sera ainsi achevé à l'horizon 2030, pour un financement global de près de 27 milliards d'euros.

7 milliards d'euros seront en outre consacrés à la rénovation et au renforcement du réseau existant.



Les grands projets de transport en commun des Yvelines dans le cadre du «Nouveau grand Paris»

	Mise en service	Coût	Impact pour le département
<p>Ligne 18 du Nouveau Grand Paris Express «ligne verte»</p> <p>Orly – Versailles (dont le tronçon Saclay-Versailles)</p>	Tronçon entre Saclay et Versailles prévu en 2030	Estimé à 2,7Mds€	Liaison entre les pôles économiques de Versailles et Saclay
<p>Prolongement du Tram-Train Massy-Evry vers Versailles</p>	Prolongement vers Versailles prévu en 2020	Estimé à 55 M€ sur un total de 436 M€	Désenclavement du plateau de Saclay Liaison entre les pôles économiques de Versailles, Massy et Evry
<p>La Tangentielle Ouest</p> <p>- phase 1 : ligne tram-train entre le RER C de Saint-Cyr l'Ecole et le RER A de Saint-Germain en Laye</p> <p>- phase 2 : prolongement jusqu'à Achères</p>	Phase 1 : horizon 2017 Phase 2 : horizon 2020	phase 1 : 220M€ phase 2 : 135M€ (estimations)	Liaison entre les villes de l'Ouest du département
<p>Eole</p> <p>Prolongement de la ligne RER E jusqu'à la défense et Mantes-la-Jolie</p>	Prévue en 2020 (début des travaux en 2015)	Estimé à 3,7 Mds€	Décongestion des transports dans le Mantois et toute la Seine Aval Réduction du temps de parcours à destination de Paris et de l'Aéroport Charles De Gaulle depuis les Yvelines
<p>Ligne nouvelle Paris-Normandie (1^{ère} phase)</p> <p>- doublement en ligne nouvelle du tronçon Paris-Mantes et contournement de Mantes la Jolie</p> <p>-construction de deux nouveaux tronçons : Mantes-Evreux (ligne de Caen) et Rouen-Yvetot, comprenant la gare de Saint-Sever</p>	Prévue à l'horizon 2025	Estimé à 5,6 Mds€ dont 3,3 Mds€ pour le doublement du tronçon Paris-Mantes	Décongestion des transports dans le Mantois et toute la Seine Aval Accessibilité renforcée à la Normandie.

Source :

Dossier de presse du Premier Ministre sur le nouveau Grand Paris (mars 2013)
et rapport Auzannet (2012)

→ La ligne 18 du Nouveau Grand Paris Express

En 2012, le gouvernement a considéré qu'il était nécessaire de **réexaminer le projet du Grand Paris Express**, notamment pour **actualiser les coûts estimés** lors de son lancement en 2007-2008.

Le **rapport de Pascal Auzannet**, remis en décembre 2012, a permis d'**actualiser le coût du projet à 29,9Md€, au-lieu des 20,5 Md€ estimés en 2008.**

Ces annonces avaient suscité de **légitimes inquiétudes chez les élus du département**, notamment quant à une éventuelle remise en question de «ligne verte» qui doit relier Versailles à Orly, en desservant le plateau de Saclay.

En mars 2013, **le Premier Ministre a finalement levé ces inquiétudes en confirmant la réalisation** de ce qu'il est désormais convenu d'appeler la ligne 18 du Nouveau Grand Paris Express, suivant un phasage qui verra la mise en service du dernier tronçon entre Saclay et Versailles en 2030.

La solution d'un «métro à capacité adaptée» a été retenue dans le cadre de l'optimisation préconisée par le rapport Auzannet.

La Société du Grand Paris a, tout au long de l'année 2012, poursuivi ses études en collaboration étroite avec les élus notamment **sur la possibilité d'un tracé aérien et sur l'implantation des gares**. Les services de la préfecture et de la direction départementale des territoires ont suivi au plus près ces travaux et études notamment dans le cadre des comités de pilotage des gares.

Dans le cadre de ses échanges fréquents avec les élus concernés et la SGP, **le préfet des Yvelines a eu l'occasion, à plusieurs reprises, de rappeler les enjeux d'aménagement et paysagers – tant en milieu rural qu'en milieu urbain – qui doivent être pris en considération dans ce projet par ailleurs essentiel** pour notre territoire.

La conférence de la Société du Grand Paris sur le tronçon et le comité de pilotage des gares de Saint-Quentin-en-Yvelines qui ont suivi les annonces du premier ministre ont démontré **la qualité de l'écoute dont la SGP a su faire preuve** pour trouver les meilleurs équilibres entre contraintes techniques, financières et environnementales.



Conférence de presse du Premier Ministre sur le Nouveau Grand Paris le 6 mars 2013

→ La Tangentielle Ouest

Ce tracé présente différents points de difficulté, notamment **la traversée de l'allée de Villepreux sur le site classé de la Plaine de Versailles**, mais aussi **l'implantation du site de maintenance et remisage sur le camp des Matelots**.

L'année 2012 a permis aux services de l'Etat (préfecture, DRIEE, DRAC) de travailler avec le maître d'ouvrage (Syndicat des transports d'Île-de-France, STIF) afin d'**améliorer le projet sur ces différents points de difficulté**.

Résultant de ces travaux concertés, **un dossier d'enquête publique abouti a pu être déposé par le STIF** dès le début de l'année 2013 et l'enquête publique de la phase 1 a pu se dérouler en juin et juillet 2013.

→ Eole

L'enquête publique du projet EOLE a pris fin le 18 février 2012.

La principale réserve émise concernait **les nuisances sonores lors du chantier et en période d'exploitation**.

En réponse à cette problématique, le STIF et Réseau Ferré de France (RFF) ont proposé qu'une concertation «bruit» soit mise en place avec les principales communes impactées (**Poissy, Maison Laffitte, Vernouillet...**).

Cette concertation – débutée en juin 2013 – devra déboucher sur un plan de lutte contre les nuisances sonores.

Le projet EOLE a été déclaré d'utilité publique par les préfets de Paris, des Haut de Seine et des Yvelines par arrêté inter-préfectoral du 31 janvier 2013. Les études techniques sont financées à part égale par l'État et la Région Ile-de-France dans le cadre du contrat de plan État-région (CPER) 2007-2013.

→ La Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN)



La LNPN fait partie des 70 projets du schéma national des infrastructures de transport (SNIT) dont le ministre chargé des transports a souhaité que les conditions de mise en œuvre soient examinées par une commission, mise en place en octobre 2012.

Cette commission dite «Mobilité 21» était ainsi chargée de hiérarchiser les projets d'investissements ferroviaires.

Dans les deux scénarios émis par la commission Mobilité 21, le traitement du tronçon Saint- Lazare-Mantes (y compris le contournement de Mantes-la-Jolie) est identifié **comme un point noir à traiter en priorité**.

Les arbitrages rendus par le Premier Ministre le 9 juillet 2013 lors de la présentation du plan «Investir pour la France» (volet mobilité) sont venus **confirmer que la première phase du projet LNPN est prioritaire**.

Cette annonce constitue, avec EOLE, une vraie avancée pour la décongestion des transports dans le Mantois et toute la Seine Aval.

3 – Gérer de manière raisonnée les ressources et les espaces naturels et agricoles

3.1. Préserver la ressource en eau



Alors que 11 stations d'épuration du département étaient visées par un contentieux européen pour non-conformité aux exigences de la réglementation européenne (Directive Eaux Résiduaires Urbaines), **l'effort consenti par les collectivités et la mobilisation du service de police de l'eau de la DDT** ont permis d'atteindre un résultat satisfaisant.

Aucune station des Yvelines ne figure dans la liste des 123 stations d'épuration qui restent à mettre aux normes identifiées, au niveau national, dans le plan d'assainissement 2012-2018 publié par le Ministère de l'environnement en février 2012.

Toutes les stations font l'objet d'un suivi régulier par les services de police de l'eau afin d'assurer des résultats pérennes.

3.2 – Trouver un juste équilibre entre urbanisation et ruralité

→ L'agriculture

En baisse constante, le département a perdu un peu plus de 300 exploitations entre les deux recensements agricoles (2000 et 2010).

La disparition des exploitations concerne essentiellement le maraîchage, l'horticulture et l'élevage.

Dans ce cadre L'État soutient le renouvellement agricole au travers de **la politique d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs**.

A l'instar de 2011, l'année 2012 a été une bonne année pour le département puisque 11 jeunes agriculteurs se sont installés avec les aides de l'état. Le montant des dotations à l'installation s'élève à **112 K€**.

L'aide au titre des prêts bonifiés pour les jeunes agriculteurs est de **104 K€**, représentant un montant total de prêts de **1,89 M€**.

Si l'installation en grandes cultures reste fortement majoritaire, **on note une tendance accrue vers la diversification des productions** : installations concernant un atelier avicole, un atelier bovins viande, du maraîchage, en 2012.

L'agriculture dans les Yvelines

- Une surface agricole utile d'un peu plus de 89 000 ha (environ 1/3 de la surface du département)
- deuxième département agricole d'Ile-de-France, après la Seine et Marne
- un peu moins de 1000 exploitations agricoles
 - près de 2 000 actifs
 - essentiellement des grandes cultures (céréales et oléagineux)
- potentiel agronomique exceptionnel des terres

→ La Politique Agricole Commune (PAC)

Les exploitants déclarent chaque année leurs surfaces afin de bénéficier des aides européennes.

L'année 2012 est marquée par une **poursuite de la baisse du nombre d'exploitations agricoles déclarant leurs terres à la PAC**, après une brève période de stabilisation (776 déclarations de surfaces en 2012 contre 789 en 2011).

En 2012, **623 exploitants ont télé-déclaré leur dossier**, soit 50 de plus par rapport à 2011. **Avec un taux de 80% de dossiers télé-déclarés, le département des Yvelines a largement dépassé la moyenne nationale** qui s'établit à 68% et se place dans le peloton de tête des départements ayant le plus fort taux de télé-déclaration.

Ce bon résultat résulte du plan de communication et d'actions mis en place par le service d'économie agricole de la DDT en coopération avec les organisations professionnelles agricoles.

Le montant des aides versées par la PAC dans le département

1^{er} pilier (aides «découplées») un peu plus de 25 M€

2nd pilier (développement rural) 664 715 €

sur la base de 102 dossiers instruits

→ LEADER «Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale»

Le programme LEADER soutient des stratégies mises en œuvre par **des Groupes d'Actions Locales (GAL)** sélectionnés par appel à projet.

Dans les Yvelines, LEADER instruit deux GAL sélectionnés en 2008, **le GAL de la Plaine de Versailles et le GAL Seine Aval** :

- Dans **le GAL de la Plaine de Versailles** (porté par l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets), de nombreux projets ont été engagés en 2012 tels que le suivi de la biodiversité agricole sur la plaine de Versailles par la ferme d'expérimentation d'AgroParis Tech ou la valorisation du patrimoine naturel et bâti porté par la commune d'Orgeval.

- Dans **le GAL Seine Aval** (porté par l'Association pour un Développement Agricole Durable en Seine Aval), les projets menés en 2012 concernent notamment la mise en œuvre d'espaces naturels et pédagogiques aux Mureaux, le soutien au projet «cœur vert» concernant un projet agronomique innovant relatif à la filière miscanthus.

Le montant total d'investissement prévu pour ces nouveaux projets s'élève à 967 K€.

LEADER

C'est une méthode intégrée dans la politique européenne de développement rural visant à faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activité et de vie et à renforcer les liens entre les acteurs locaux. Depuis 1991, il y a eu trois générations de programmes européens LEADER, qui ont servi à expérimenter de nouvelles pratiques de développement local sur les territoires. Désormais intégré au règlement de développement rural 2007/2013, le programme LEADER soutient des stratégies mises en œuvre par des Groupes d'Actions Locales (GAL) sélectionnés par appel à projet, basés sur des partenaires publics et privés.

→ Les conditions climatiques difficiles en 2012



La campagne 2012 a enfin été marquée par des conditions climatiques difficiles : gels et pluies froides des mois d'avril et mai 2012 suivi d'un été très humide.

Ces conditions climatiques ont eu pour conséquence des **baisses de récolte très importantes dans le secteur de l'arboriculture (jusqu'à 80% de perte dans certaines exploitations)**.

Une mission d'enquête a été menée en juin 2012 par la DDT afin de **déclencher la procédure de «calamités agricoles»** permettant de débloquer les subventions accordées par l'État au titre des pertes constatées. Après reconnaissance du caractère de calamité agricole par le ministère, **une enveloppe de 410 K€ a été accordée au département des Yvelines**. L'instruction entamée en 2012 se poursuit sur 2013.

→ La commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA)

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 a introduit de nouvelles dispositions relatives à la consommation des espaces agricoles, en **instaurant notamment dans chaque département une commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA)**.

La commission doit être consultée sur toute élaboration ou révision d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT), d'un plan local d'urbanisme hors SCoT approuvé, ou d'une carte communale ayant pour conséquence une réduction des zones agricoles. Elle peut également s'auto-saisir ou être consultée sur toute question relative à la régression des surfaces agricoles et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de l'espace agricole.

Bien qu'uniquement consultatifs, les avis qu'elle délivre permettent d'éclairer les rédacteurs des documents d'urbanisme.

L'activité de la CDCEA Installée dans les Yvelines en 2011

- s'est réunie à 7 reprises en 2012
- a étudié 24 plans locaux d'urbanisme (démontrant l'existence d'une consommation de l'espace agricole) les 32 arrêtés dans le département
- s'est prononcée défavorablement à l'urbanisation de 57 ha de surfaces agricoles
- a émis un avis défavorable sur le projet de Schéma Régional Eolien (SRE)
- a émis un avis favorable sur le projet de Schéma Régional, Climat, Air, Energie (SCRCAE)
- s'est autosaisie sur 14 permis de construire, dont 9 ont donné lieu à un avis défavorable (constructions projetées pas nécessaires à l'activité agricole)

Les professionnels agricoles membres de la commission ont fait part de leur satisfaction quant au fonctionnement de la CDCEA.

→ Les espaces forestiers



→ La chasse dans les Yvelines

C'est une tradition qui fait partie intégrante de l'identité du département, en raison de ses importants espaces boisés. Elle est également une activité essentielle à la régulation des espèces, en raison de l'organisation du territoire avec des espaces forestiers et des espaces délaissés non entretenus à proximité des zones urbanisées et une forte concentration d'axes routiers.

Une bonne collaboration des services de la Direction Départementale des Territoires avec l'Office National des Forêts, la Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne du Val d'Oise et des Yvelines, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Île de France et les acteurs locaux (chasseurs) a permis de mettre en œuvre des pratiques de gestion.

Ainsi, environ 1 200 plans de chasse et plan, dont le plan de chasse «grand gibier» et le plan départemental de gestion du sanglier ont été validés par la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Pour autant, **la maîtrise des niveaux de population de grand gibier cervidés et sanglier reste préoccupante**, en termes de sécurité publique (présence de grands animaux à proximité des habitations et infrastructures) et de **dégâts (950 000€ pour le seul département des Yvelines pour la saison 2012/2013)**.

La lutte contre les dégâts de gibier passe d'abord par **la régulation des populations et une plus forte pression de chasse**.

Ceci s'est traduit lors de la saison 2012/2013 par des prélèvements progressant de **3 000 à 3 900 sangliers**.

Cet effort est complété par des mesures connexes de protection des cultures sensibles ainsi que par des mesures administratives de destruction dans les secteurs les plus sensibles avec l'intervention des lieutenants de louveterie.

Les 8 lieutenants de louveterie, bénévoles placés sous l'autorité du préfet, sont les conseillers techniques de l'administration et peuvent être amenés à organiser, sur la base d'un arrêté préfectoral et sous leur responsabilité, des battues administratives.



V. Proposer un meilleur service aux citoyens et aux collectivités

2012 a été une année éminemment électorale, avec notamment l'élection du Président de la république et les élections législatives. La bonne tenue de ces élections est une condition de la démocratie dans notre pays.

Rendre un service de qualité aux collectivités du département est le souci quotidien des services de l'Etat. Ils ont accompagné au plus près les collectivités dans le développement de l'intercommunalité, qui doit permettre d'offrir aux habitants de meilleurs services et infrastructures, en mobilisant les ressources de plusieurs communes.

Mieux accueillir le public est également une préoccupation constante. La labellisation Marianne de la préfecture de Versailles, le regroupement de services sur un même site et la rénovation de bâtiments sont l'illustration de l'effort permanent de l'Etat en faveur d'un accueil de qualité.

1 – 2012, une année électorale

L'année 2012 a été éminemment électorale avec :

- les élections présidentielles

- les élections législatives

- les deux élections partielles

une municipale à Saint-Arnoult-en-Yvelines et une cantonale au Vésinet
cinq élections municipales complémentaires dans les communes d'Allainville, Andelu, Bouafle, Chapet et Clairefontaine-en-Yvelines.

La préfecture a donc été très mobilisée pour assurer le bon déroulement de ces échéances nationales de premier plan.

Le département des Yvelines compte **926 619 électeurs inscrits**.

1.1 – Organiser l'élection présidentielle



A l'occasion de l'élection présidentielle, les services de la préfecture ont assuré :

- le contrôle de la mise à jour du nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales envoyées par les communes
- la mise sous pli de la propagande électorale et des bulletins de vote et leur envoi à tous les électeurs
- l'impression des bulletins de vote
- l'organisation des opérations de vote, en étroite relation avec les communes

Dans les Yvelines, le taux de participation a été de **78,82 % au 1^{er} tour** et de **82,28 % au 2nd tour**.

L'organisation de l'élection présidentielle en 2012

- 940 295 plis acheminés par tour de scrutin
- près de 21 millions de bulletins de vote au 1^{er} tour et près de 4,2 millions au 2nd tour imprimés
- 955 bureaux de vote ouverts
- 18 commissions de contrôle des opérations de vote qui ont visité 353 bureaux de vote

1.2 – Organiser les élections législatives

La préfecture a assuré la réception des candidats et l'enregistrement de leur candidature après vérification de leur dossier.

Pour la vérification de la conformité des documents de propagande et des bulletins de vote de chacun des candidats, ont été mises en place deux commissions de propagande, présidées par un magistrat désigné par le premier président de la cour d'appel, qui a statué sur la validité de ces documents avant leur impression et envoi aux électeurs.

L'organisation des élections législatives en 2012

154 candidats pour le 1^{er} tour
24 au 2nd tour

934 156 mises sous pli par tour de scrutin

Un travail important a été mené par le bureau des élections, avec les communes, afin d'éviter tout risque de contentieux : des permanences téléphoniques ont été assurées pendant les journées de scrutin, au service des 955 bureaux de vote.

Dans les Yvelines, le taux de participation a été de 58,45 % au 1^{er} tour et 56,53 % au 2nd tour.

2- Accompagner les collectivités locales

2.1 – Promouvoir le développement de l'intercommunalité

Début 2010, le département des Yvelines affichait **un retard conséquent en termes d'intégration intercommunale** : moins de 53 % de communes regroupées début 2010 (115 communes sur 262 restaient isolées) contre 75 % en Ile de France et 89 % en France.

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été élaboré pour rattraper ce retard. **Il est un outil de rationalisation et d'intégration de la carte communale des Yvelines.** Ce SDCI été arrêté le **19 décembre 2011**.

Sa mise en oeuvre a débuté dès la fin du mois de décembre 2011.

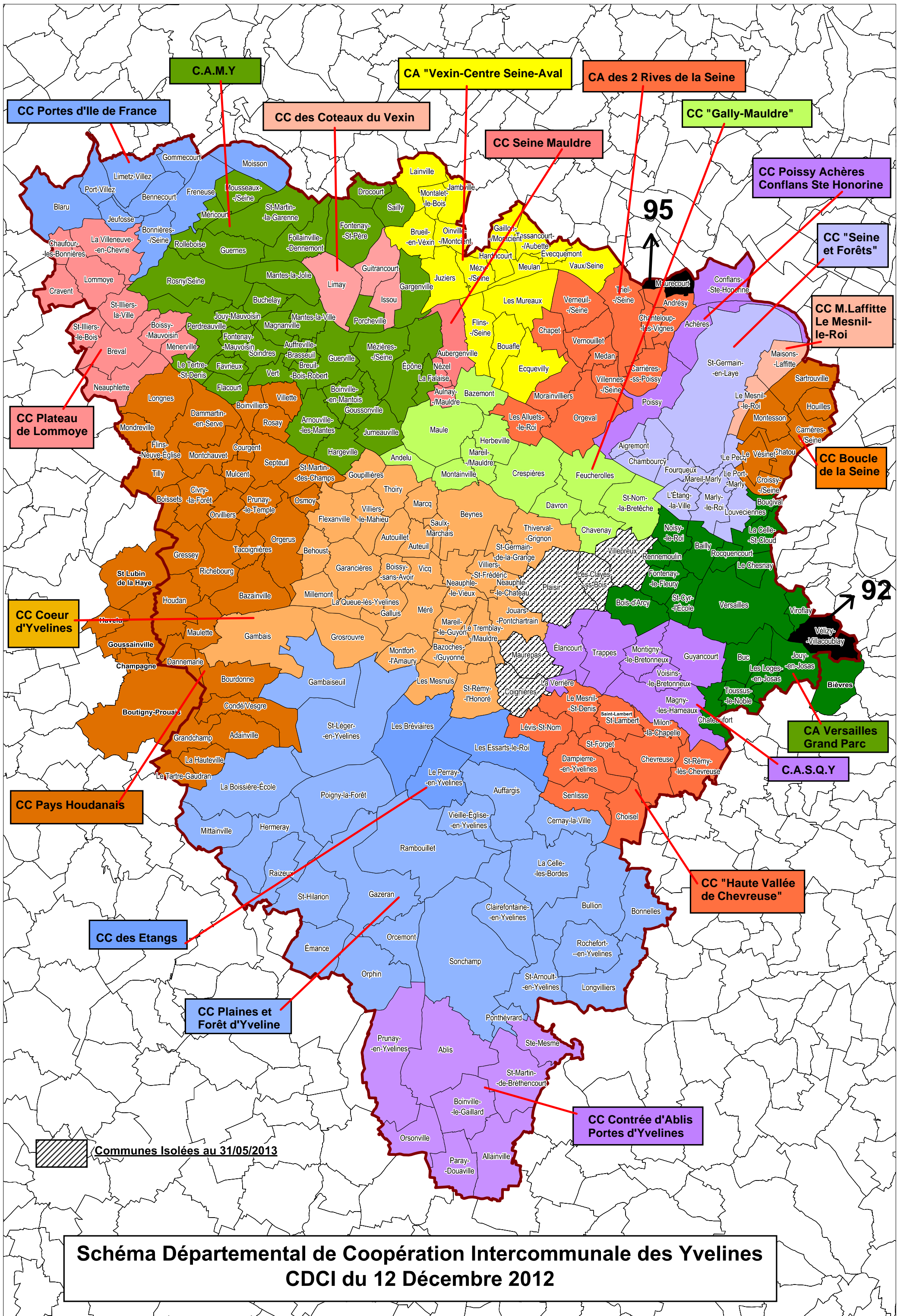
Le SDCI prévoit qu'à compter du 1er janvier 2014, 2 nouveaux EPCI seront créés, 3 étendus et un verra son périmètre réduit. Seuls quatre EPCI n'ont pas été modifiés par le SDCI.



La direction départementale des finances publiques (DDFIP) s'est associée aux services préfectoraux afin d'accompagner les collectivités locales dans la mise en oeuvre du SDCI.

Des actions concertées de conseil et de sensibilisation ont été menées au profit des collectivités locales en vue de **définir les modalités juridiques et comptables des restructurations induites** par la rationalisation de l'intercommunalité.

Cet accompagnement, relayé sur le terrain par les comptables publics, interlocuteurs de proximité des collectivités locales, a permis d'**anticiper les incidences juridiques et comptables de l'intercommunalité**, de mettre en oeuvre le schéma dans le respect de la réglementation en matière de comptabilité publique et ainsi d'assurer la continuité de l'activité des structures intercommunales et l'exercice de leurs missions de service public.



2.2 – Assurer un conseil de qualité aux collectivités



→ En matière d'urbanisme

Le nombre d'avis à porter par l'Etat sur **les plans locaux d'urbanisme (PLU) a continué de croître sensiblement** : **38 PLU** ont ainsi fait l'objet d'un avis de l'Etat, sur un total de 160.

L'autonomisation progressive des collectivités en matière d'application du droit des sols

En 2012, la DDT a également instruit **6 200 actes d'urbanisme** (permis de construire et autres autorisations d'occupation des sols).

La DDT demeure par ailleurs en charge de l'application du droit des sols sur les territoires **en OIN** et sur les terrains appartenant à l'Etat.

Toutefois, la loi du 16 décembre 2010 prévoit de nouvelles possibilités de mutualisation de services au niveau des EPCI, qui vont dans le sens d'une autonomisation progressive des collectivités en matière d'application du droit des sols. La coordination départementale et l'accompagnement des collectivités dans cette autonomisation progressive incombent aux services de la DDT, qui organisent des rencontres, apportent des conseils sur les dossiers complexes et diffusent une veille réglementaire.

La modification de la taxe locale d'équipement (TLE)

Enfin, l'entrée en vigueur de **la réforme de la fiscalité de l'aménagement à la date du 1er mars 2012** a profondément modifié le dispositif en place qu'était celui de la taxe locale d'équipement (TLE). **Les services de l'Etat chargés de l'urbanisme sont désormais seuls compétents** pour établir et liquider la taxe d'aménagement et le versement pour sous-densité (VSD) là où il aura été institué.

→ En matière de fiscalité locale

La direction départementale des finances publiques (DDFIP) se mobilise pour produire les informations nécessaires aux votes des budgets locaux. En 2012, l'accompagnement des collectivités par la DDFIP a porté principalement sur trois axes :

- **l'impact de la réforme territoriale sur la fiscalité des collectivités et EPCI**

des réunions de présentation et d'explications détaillées ont été organisées pour les collectivités locales concernées. En outre, des simulations portant sur les différents régimes de fiscalité, les variations de périmètre, le niveau des taux et le choix des abattements et exonérations ont été produites et fournies.

- **les nouveaux aménagements apportés à la réforme de la taxe professionnelle**

de nouvelles modifications législatives ayant été apportées à la réforme de la taxe professionnelle en 2011 et 2012, des actions de communication ont été conduites durant l'année afin d'accompagner les collectivités locales dans la gestion de leur fiscalité et de les aider ainsi à mieux mesurer les effets des actions qu'elles peuvent entreprendre.

- **Un renforcement des prestations fournies aux collectivités.**

de nombreuses données fiscales sont communiquées aux collectivités locales, mais la transmission le plus en amont possible de certaines d'entre elles est déterminante pour la préparation de leur budget. C'est pourquoi, dans un souci de réduire les délais, les premiers supports ont commencé à être transmis par voie dématérialisée. L'objectif est de procéder, à très court terme, à la diffusion systématique de ces informations via le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP).

3 – Moderniser et simplifier le service rendu aux usagers

3.1- Améliorer en continu le service aux usagers

→ L'accueil des usagers en préfecture

Dans le cadre de la poursuite de l'objectif de la labellisation qualité de 100% des préfectures, **la préfecture des Yvelines s'est vu délivrer, le 20 décembre 2012, le label Marianne pour son site de Versailles.** Ce label vient récompenser une démarche ambitieuse d'amélioration continue de l'accueil du public et de service rendu aux usagers.

Un meilleur service aux usagers passe également par une amélioration des conditions d'accueil physique des usagers : **l'accueil des étrangers est un objectif ministériel.**

Dans ce contexte, **la préfecture s'est engagée à reconfigurer son hall d'accueil (bâtiment Europe), afin d'accueillir un public toujours plus nombreux. Les travaux seront lancés début 2014** pour une durée de cinq mois. Pendant la durée des travaux, l'ensemble des services seront transférés dans le bâtiment Houdon et répartis sur les sous-préfectures.

La démarche Marianne

Initiée en 2003, la démarche Marianne a permis d'obtenir des résultats concrets pour répondre aux attentes des usagers en matière de qualité de l'accueil.

La Charte Marianne a été d'abord déployée dans plus de 2 000 sites en 2005, puis le référentiel et le label Marianne ont été conçus en 2007.

60 sites ont fait l'objet de son expérimentation en 2008 incluant la formation de référents Marianne et la délivrance d'agrément d'organismes certificateurs.

Les objectifs de la démarche tendent à une amélioration significative de la qualité de l'accueil passant par une réduction systématique des délais de réponse, par une implication accrue des agents d'accueil et une amélioration des conditions de travail.

Bilan 2012 de la délivrance de titres



Production cartes nationales d'identité	126 623
Production passeports	107 097
Nombre d'étrangers accueillis	134 787
Nombre de naturalisations	1 694

➔ **De nouvelles dispositions dans l'accueil des étrangers et dans l'accès à la nationalité française**

La circulaire du 28 novembre 2012 relative aux conditions d'examen des demandes au séjour déposées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière.

Elle concerne les étrangers ayant des liens familiaux, professionnels et personnels importants en France. Plus précisément, elle s'adresse, sauf rares exceptions, à des étrangers installés depuis au moins 5 ans sur le territoire.

Ainsi, pourront être admis au séjour :

- les parents d'enfants scolarisés depuis plus de 3 ans, y compris en école maternelle, et installés depuis au moins 5 ans sur le territoire ;
- les étrangers, présents en France depuis plus de 5 ans qui démontrent avoir travaillé au moins 8 mois durant les 24 derniers mois et qui sont en mesure de présenter une promesse d'embauche ou un contrat de travail. Une autorisation de travail pourra alors être délivrée aux étrangers employés dans des conditions satisfaisantes au regard de leurs qualifications et du droit du travail. Pour ceux qui auront travaillé sur des périodes d'au moins 2 ans, cette autorisation pourra, à titre dérogatoire, être accordée après 3 ans de résidence.

A la fin de l'année et après un mois de mise en œuvre de cette circulaire, la préfecture des Yvelines avait accueilli **1100 personnes à ce titre et enregistré 130 dossiers dont 41% concernaient le titre «salarié»**. Dans le même temps, une liste de près de 500 salariés en situation irrégulière était déposée dans le cadre de ces nouvelles règles administratives.

L'accès à la nationalité française par naturalisation ou par déclaration à raison du mariage

Depuis le 1er janvier 2012 l'accès à la nationalité française par naturalisation ou par déclaration à raison du mariage avec un ressortissant français est **conditionné à la justification par le postulant d'une connaissance suffisante de la langue française**. La preuve du niveau de connaissance est apportée soit par la production d'un diplôme délivré par un établissement français d'enseignement, soit par un test délivré par un organisme agréé.

21 cérémonies de naturalisation ont été organisées sur les 4 sites de la préfecture.



Cérémonie de remise de décrets de naturalisation à la Préfecture le 3 février 2012

3.2 - Mutualiser les moyens des services de l'Etat

→ Le schéma départemental organisant la mutualisation des moyens entre services de l'Etat

Adopté dès 2011, ce schéma interministériel a pour objectif la réalisation d'économie de moyens dans de nombreux domaines (logistique, achats, ressources humaines, communication et informatique).

La mutualisation de l'accueil téléphonique de la préfecture et des trois sous-préfectures.

Désormais, les quatre numéros de téléphones dédiés au standard de chaque site ne sont reliés qu'à **un standard unique**. Cette mutualisation a permis de **redéployer deux agents** sur des missions autres que celles de l'accueil, tout en **maintenant le niveau de service**, puisqu'une équipe unique, formée et qualifiée continue de gérer les 10 000 appels mensuels.

La prochaine étape sera la mise en place d'un serveur vocal interactif pour supprimer les phases de saturation du standard téléphonique et apporter encore plus de confort à l'usager en réduisant les temps d'attente.

Ce standard téléphonique unique a enfin vocation à s'élargir aux directions départementales interministérielles, et notamment à la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), lorsque celle-ci sera installée dans ses locaux définitifs, situés dans le prolongement des bureaux de la préfecture.

→ Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) des Yvelines

En matière de gestion immobilière de l'Etat dans le département, **le SPSI des Yvelines** a été validé en 2010. Il prévoit notamment de ramener le nombre d'implantations des services de 20 à 14.

2012 a été principalement marquée par **le regroupement de l'unité territoriale de la DRIEE sur le site de la rue de Noailles à Versailles, occupé par la Direction Départementale des Territoires**.

Ce regroupement de services répondait à plusieurs objectifs :

- rationaliser l'occupation des surfaces de bureaux existantes
- permettre un rapprochement entre certains services amenés fréquemment à collaborer
- réduire les dépenses de loyer.

Cette opération a nécessité le mouvement de 120 agents et s'est achevée en septembre 2012.





La Direction Départementale des Territoires a poursuivi la rénovation de son bâtiment siège, sur le site rue de Noailles à Versailles. La charpente a été rénovée et traitée. La couverture en zinc et ardoises d'Angers a été refaite à neuf et les façades ravalées. Ces travaux ont été réalisés en étroite collaboration avec l'architecte des bâtiments de France et la Ville de Versailles.

Des produits ou solutions écologiques ont été privilégiés, notamment pour l'isolation des combles et le recyclage de l'eau. **Neuf mois de travaux** ont été nécessaires entre juin 2012 et février 2013 pour mener à bien ce projet dont le budget avoisine les **1,5 M€**.

Le préfet des Yvelines a souhaité qu'en 2013 soit conduite une révision de ce schéma immobilier pluriannuel pour tenir compte des évolutions passées ou à venir.

**Du changement en 2012 pour l'inspection académique des Yvelines :
Un nouveau nom, une nouvelle adresse**

Depuis 2012, l'ancienne inspection académique des Yvelines se nomme désormais **la direction des services départementaux de l'Education nationale – DSDEN78**.

La DSDEN a déménagé de Parly II. Depuis le 15 novembre 2012, elle est située au **19 avenue du Centre à Guyancourt**.

Proche des accès routiers et des transports en commun, ce sont plus de **7 400m²** qui ont été totalement réaménagés sur quatre niveaux et repensés afin d'accueillir les **200 personnes** de la DSDEN78, rejointes ensuite par d'autres services du Rectorat de Versailles.

Les services de la Direction des Services Départementaux des Yvelines sont ouverts au public en continu de 9 h à 17 h. En période de vacances scolaires, les services sont ouverts de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Téléphone : 01 39 23 60 00



Les nouveaux locaux de la direction des services départementaux de l'Education nationale à Guyancourt